Quatre-vingt-quatrième année. — N° 39. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 13 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-148 du 12 février 1952 complétant le décret n° 51-1352 du 23 novembre 1951 fixant le prix de vente des Journaux officiels (p. 1859).

Arrêté portant affectation aux carrières des élèves de la promotion « Jean-Giraudoux » de l'école nationale d'administration (p. 1859).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 1860).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 6 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1860).

Décret du 11 février 1952 nommant le représentant de la France à la commission de désarmement (p. 1860).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 10 novembre 1951 modifiant l'arrêté du 19 novembre 1948, modifié, portant classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux (p. 1861).

Arrêté du 4 février 1952 modifiant l'arrêté du 22 décembre 1949 fixant la composition du comité d'étude et de classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie (p. 1861).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 1861).

Décrets du 11 février 1952 portant nominations (armée de mer, réserve) (p. 1862).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 1862).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 1862).

Arrêté du 7 janvier 1952 portant remise de débet (p. 1863).

Arrêtés portant promotions, nominations et mise en disponibilité :
Commissariat et santé (p. 1863).
Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 1863).
Régisseurs d'avances (p. 1863).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée de l'air (active) (p. 1863).

Décision portant nominations de sous-officiers des troupes coloniales (armée de terre, active) (p. 1863).

Tableau de classement pour la nomination d'ingénieurs de 3e classe des travaux du service des essences des armées (p. 1865).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1952 (rectificatif) (p. 1865).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-149 du 12 février 1952 modifiant les dispositions des paragraphes 3 à 7 de l'article 48 de l'annexe III au code général des impôts (p. 1865).

Décret du 12 février 1952 portant nomination du président directeur général de la caisse nationale de l'énergie (p. 1865).

Arrêtés du 22 janvier 1952 modifiant un précédent arrêté portant création et organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques et fixant la date des élections des représentants du personnel au sein desdites commissions (p. 1866).

Arrêtés des 4, 7 et 8 février 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1867).

Arrêté du 6 février 1952 portant transfert de crédits du budget des finances (I: Charges communes) au budget de l'industrie et de l'énergie (p. 1868).

Arrêté du 9 février 1952 portant modification du tarif des droits de douane d'importation (p. 1868).

Arrêté du 9 février 1952 portant remises de débets (p. 1868).

Arrêté portant détachement (contributions indirectes) (p. 1868).

Ministère de l'éducation nationale

Arrêtés du 28 janvier 1952 relatifs à l'équivalence entre le diplôme d'architecte D.P.L.G. et certains diplômes d'architectes étrangers (p. 1868).

Arrêtés portant nomination, titularisation, intégrations, mutations et rectificatif:

Architecture (p. 1868).

Bibliothèques (p. 1869).

Enseignement supérieur (p. 1869).

Enseignement du premier degré (p. 1875).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 4 février 1952 modifiant l'arrêté du 4 mars 1949 portant règlement de l'examen du brevet d'enseignement industriel (p. 1875).

Liste des candidats admis à la session 1951 de l'examen pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé organisé au conservatoire national des arts et métiers (p. 1876).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 11 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1876).

Arrêté du 5 février 1952 fixant la date du concours pour le recrutement d'adjoints techniques des ponts et chaussées (p. 1877).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décrets du 9 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1878).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-150 du 12 février 1952 relatif à la prime de conservation des blés en culture au cours de la campagne 1951-1952 (p. 1879).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 1879).

Arrêté portant mutation (eaux et forêts) (p. 1879).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 12 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1878).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 5 février 1952 fixant la limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale (p. 1879).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (p. 1879).

Arrêtés conférant l'honorariat (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 1879).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 1877).

Ministère de la marine marchande.

Arrêtés du 9 février 1952 portant application aux administrations centrales du ministère de la marine marchande et de l'établissement national des invalides de la marine des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales (p. 1879).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de membres de l'Assemblée de l'Union française et de commission. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 1880).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de bureau et de commission. — Réunions de commissions (p. 1881).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mardi 12 février 1952 — Convocations et annulation de convocation de commissions (p. 1882).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1883).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs et *avis* n° 528 de l'office des changes relatif à l'application de l'avis aux importateurs du 7 février 1952 pour les produits originaires et en provenance de Finlande (p. 1883).

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) (p. 1883).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon et de l'école régionale d'architecture de Lyon (p. 1883).

Annonces (p. 1881).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 17 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 611).

N° 16 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 février 1952 — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 487).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 8

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 février 1952 (p. 133).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-148 du 12 février 1952 complétant le décret n° 51-1352 du 23 novembre 1951 fixant le prix de vente des Journaux officiels.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative au *Journal officiel;*

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de l'exploitation en régie du *Journal officiel;*

Vu le décret n° 50-1276 du 14 octobre 1950 fixant les prix de vente et d'abonnement au *Journal officiel*, modifié par le décret n° 51-1352 du 23 novembre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 5 du décret n° 51-1352 du 23 novembre 1951 susvisé fixant le prix de vente des Journaux officiels est ainsi complété:

« Ces brochures peuvent être livrées par abonnement au tarif annuel de 3.500 F. »

Art. 2. — Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

FELIX GAILLARD.

Affectation aux carrières des élèves de la promotion « Jean-Giraudoux » de l'école nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-511 du 22 mars 1948, n° 48-1141 du 19 juillet 1948, n° 48-1897 du 15 décembre 1948 et n° 50-55 du 13 janvier 1950;

Vu l'arrêté du 7 août 1951 fixant les emplois offerts aux élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Jean-Giraudoux »);

Vu l'arrêté du 13 octobre 1951 fixant les conditions générales d'organisation de l'examen de classement des élèves de la promotion « Jean-Giraudoux » de l'école nationale d'administration;

Vu la délibération du jury du 1er février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les élèves de la promotion « Jean-Giraudoux » de l'école nationale d'administration sont affectés ainsi qu'il suit:

I. — SECTION « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Conseils de préfecture.

M. Lescat (Jean).

Ministère de la défense nationale (1).

(Cadre des administrateurs civils.)

M. Guillemard (Gérard).

Ministère de l'éducation nationale.

M. d'Harcourt (Jean).

(1) Cet emploi est offert pour le secrétariat d'Etat aux forces armées (marine).

Ministère de l'intérieur (1).

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Tracou (Christian), Schmitt (Charles), Hoffstetter (Albert), Jacoby (Hervé), Angeli (Pierre), Leroy (Christian), Bordessoule (André), Michel (Camille).

II. — SECTION « ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE »

Ministère des finances et des affaires économiques.

(Administration centrale des finances, cadre des administrateurs civils) (2).

MM. Deguen (Daniel), Bonnefont (Jean), Pierre (Gilbert), Bertin (Paul), Bonnet de Paillerets (Bruno), Piquard (Michel), Billy (Jacques), d'Indy (Pierre), Serignan (Jean), Brossollet (Yves), Boudet (François).

(Services centraux des administrations financières, cadre des administrateurs civils) (3).

MM. Cavalade (Guy), Philippe (Jean), Real (Jean), Breton (Robert), Etienne (Gérard), Raymond (Paul), Garcon (Pierre).

(Direction générale des manufactures de l'Etat, cadre des administrateurs civils.)

M. Barbier (Henri).

(Administration centrale des affaires économiques, cadre des administrateurs civils) (2).

M. Schneider (Joseph).

III. — SECTION « ADMINISTRATION SOCIALE »

Contrôle général de la sécurité sociale.

M. Potier (Pierre).

Ministère de la santé publique et de la population.

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Brignonen (René), Berthelot (Jacques).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

(Cadre des administrateurs civils) (4).

M. Level (Maurice), Mlle Fruchier (Monique).

IV. — SECTION « AFFAIRES EXTÉRIEURES »

Ministère des affaires étrangères.

(Corps des agents diplomatiques et consulaires.)

MM. Bouchaud (Jean), Lecompt (Jacques), Dejean de La Batie (Bernard), Deshors (Maurice).

Ministère des finances et des affaires économiques.

(Cadre des attachés commerciaux.)

MM. Lacoste (Robert), Dantou (Robert).

V. — CARRIÈRES COMMUNES

Conseil d'Etat.

MM. Chevrillon (Dominique), Bernard (Michel), Larche (Jacques), Mlles Trial (Louise), Griffon (Jacqueline), MM. Perret (François), Touzery (Robert).

Cour des comptes.

MM. Benoist (Michel), Viot (Pierre), Gourdon (Alain), Saint Marc (Marc), Martin (Charles), Goldet (Michel), Delion (André).

Inspection générale des finances.

MM. Machet de La Martinière (Dominique), Lemerle (Paul), Roland-Billecart (Yves), Deniau (Jean), Brossolette (Claude), Genot (Jean), Klentz (Jean), Prate (Alain).

(1) Les emplois offerts pour le ministère de l'intérieur comportent exercice de fonctions soit à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie, soit dans le corps préfectoral.

(2) Ces emplois comportent exercice de fonctions à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie.

(3) Sur ces sept emplois, quatre sont offerts pour la direction générale des impôts et trois pour la direction générale des douanes et des droits indirects. La répartition des élèves entre ces différents emplois aura lieu à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de divisions.

(4) Ces emplois comportent exercice de fonctions à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie.

Contrôles civils du Maroc et de Tunisie (1).

MM. Combal (Michel), Husson (Philippe), Roche (Alexandre), Senac de Monsembernard (Guy), Paolini (Jean), Binet (Claude), Descours (Gérard), Baidit (Luc).

Art. 2. — Le directeur de la fonction publique et le directeur de l'école nationale d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

Pour le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

(1) Sur ces huit emplois, cinq sont offerts pour le Maroc et trois pour la Tunisie. La répartition des élèves entre Maroc et Tunisie sera opérée à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de divisions.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 6 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Le Roy de La Tournelle (Guy-Marie-Adrien-Nicolas-Joseph), ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur général des affaires politiques. Officier du 14 août 1946.

Dulong (Georges-Ferdinand-Charles), ministre plénipotentiaire de 1re classe, en mission à l'administration centrale. Officier du 17 janvier 1933.

Décret du 6 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Boucher (Maurice), professeur à la Sorbonne. Chevalier du 12 juin 1945.

Décret du 6 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

De La Croix (Henri-Noël-Augustin), consul général de France à Turin. Chevalier du 7 août 1931.

Bogaers (Marie-Louis-Robert), consul de France à Lourenço-Marquès. Chevalier du 28 juillet 1933.

Duranthon (Marcel-Emile-Henri), chiffreur en chef à l'administration centrale. Chevalier du 24 janvier 1934.

De Boyer de Sainte-Suzanne (Marie-Olivier-Raymond), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale. Chevalier du 1er août 1935.

Chevillotte (Pierre-Jean-Paul), consul de France à Lausanne. Chevalier du 14 février 1935.

Colonna Cesari (Charles-Antonin), sous-directeur des conventions administratives et sociales à l'administration centrale. Chevalier du 3 janvier 1939.

Lamy (Emmanuel-Joseph-Edouard), inspecteur des finances de 1re classe, directeur des finances au Maroc. Chevalier du 28 août 1941.

Au grade de chevalier.

MM.

Toussaint (Bernard-Nicolas), représentant permanent de la France auprès de l'office des Nations Unies à Genève; 23 ans de services civils et militaires.

Simon de Quirielle (Pierre-Marie-François), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Varsovie; 27 ans de services civils et militaires.

Gaudibert (Paul-Georges-Eugène), contrôleur civil du Maroc, détaché à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères; 24 ans de services civils et militaires.

Lescot (Roger), conseiller d'ambassade à l'ambassade de France au Caire; 20 ans 4 mois de services civils et militaires.

Deshusses (Georges), directeur de l'institut français de Munich; 20 ans 5 mois de services civils et militaires.

Mme Valery (Jeanne), chargée de mission à la légation de France à Beyrouth; 52 ans de services civils.

Blaviel (René), vice-consul percepteur au consulat de France au Caire; 35 ans 11 mois de services civils et militaires.

Haizet (Maurice), secrétaire d'administration principal à l'administration centrale; 22 ans 5 mois de services civils et militaires.

Berthault (Henri-Paul), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale; 40 ans de services civils et militaires.

Le Coent (Michel-Pierre), vice-consul percepteur au consulat général de France à Montréal; 39 ans de services civils et militaires.

Carrère (Louis), chef surveillant du personnel de service à l'administration centrale; 40 ans de services civils et militaires.

Décret du 11 février 1952 nommant le représentant de la France à la commission de désarmement.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la résolution du 11 janvier 1952 de l'assemblée générale des Nations Unies portant réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements, ainsi que le contrôle international de l'énergie atomique,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jules Moch, député, ancien vice-président du conseil, est nommé représentant de la France à la commission du désarmement instituée par l'article 1er du dispositif de la résolution précitée.

Art. 2. — En l'absence de M. Jules Moch, M. Henri Hoppenot, ambassadeur de France, délégué permanent de la France au conseil de sécurité, représentera la France à ladite commission.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 7 février 1952:

Est rapporté l'arrêté du 27 décembre 1951 en tant qu'il affecte, par nécessité de service, au centre pénitentiaire de Casabianda, M. Lassalle (Raymond), greffier comptable (1re classe) au centre pénitentiaire du Vigeant, qui est nommé, par nécessité de service, en qualité d'économe (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Est nommé, par nécessité de service, greffier comptable (2e classe) au centre pénitentiaire de Casabianda: M. Lavaud (Yves), économe (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Est nommé, par nécessité de service, greffier comptable (1re classe) à la maison centrale de Loos: M. Gay (Jean), greffier comptable (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Est nommée, surveillante de petit effectif de 3e classe à la maison centrale de Loos: Mme Gay (Marie), surveillante de petit effectif de 3e classe au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Greffiers.

Par arrêté du 7 février 1952, la démission de M. Bilgry (Robert), greffier au tribunal de première instance d'Epinal, est acceptée.

Par arrêté du 7 février 1952, M. Pineau (Jean), greffier au tribunal de première instance de Châteaudun, est nommé greffier au tribunal de première instance de Pontoise, en remplacement de M. Devise, mis en congé de longue durée.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Modification à l'arrêté du 19 novembre 1948, modifié, portant classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux.

Le ministre de l'intérieur et le ministre du budget,

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 17 mai 1945, relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1948, portant classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux, modifié par les arrêtés des 3 mars 1950 et 25 janvier 1951;

Vu l'avis du conseil national des services publics départementaux et communaux,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les tableaux I et II annexés à l'arrêté susvisé du 19 novembre 1948 sont modifiés, à compter du 1er janvier 1950, conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 1951.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

ANNEXE I

Services administratifs.

Chefs de bureau:		
Villes de plus de 400.000 habitants.....	275—430 (450)	(1)
Villes de 200.001 à 400.000 habitants.....	275—410 (430)	(2)
Villes de 100.001 à 200.000 habitants.....	275—390 (410)	(3)
Villes de 60.001 à 100.000 habitants.....	275—390 (410)	(4)
Villes de 10.000 à 60.000 habitants.....	275—390	
Sous-chefs de bureau:		
Villes de plus de 150.000 habitants.....	225—340 (360)	(5)
Villes de moins de 150.000 habitants.....	225—320 (360)	(6)
Rédacteur:		
1° Communes dans lesquelles n'existe pas de cadre de sous-chefs de bureau:		
Villes de plus de 400.000 habitants.....	185—340 (360)	(7)
Villes de 150.001 à 400.000 habitants.....	185—340 (360)	(8)
Villes de 60.001 à 150.000 habitants.....	185—315 (340—360)	(9)
Villes de 20.001 à 60.000 habitants.....	185—315 (340)	(10)
Villes de 5.001 à 20.000 habitants.....	185—315 (340)	(11)
2° Communes dans lesquelles existe un cadre de sous-chefs de bureau.....	185—290 (315)	(12)
Agent principal des villes de plus de 3.500 habitants	210—270	(13)

Les indices figurant entre parenthèses ne seront accessibles qu'à un nombre limité d'agents du cadre, au plus égal à:
(1) 10 p. 100 de l'effectif.
(2) Trois agents.
(3) Deux agents.
(4) Un agent.
(5) Trois agents.
(6) Deux agents.
(7) 10 p. 100 de l'effectif.
(8) Trois agents.
(9) Deux agents.
(10) Deux agents.
(11) Un agent.
(12) L'indice exceptionnel 315 pourra être accordé à un nombre de rédacteurs identique à celui qui peut bénéficier des échelons exceptionnels dans les communes où n'existe pas de cadre de sous-chefs de bureau et ayant la même importance démographique.
(13) Un agent dans les villes de 3.500 à 20.000 habitants et, dans les villes plus importantes, un agent supplémentaire par tranche de 20.000 habitants.

ANNEXE II

Services administratifs.

Le paragraphe D est remplacé par le paragraphe suivant:

D. — Agents principaux et commis.

« 1° Les emplois d'agent principal pourront être confiés à des commis d'administration selon des règles qui seront fixées par chaque assemblée locale;

« 2° Les emplois de commis ne pourront être confiés qu'à des candidats titulaires du brevet élémentaire de l'enseignement primaire, du diplôme de capacité en droit, du diplôme de fin d'études secondaires ou du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale e l'université de Paris et ayant satisfait aux épreuves d'un concours.

« Toutefois, les sténodactylographes, dactylographes, employés de bureau et enquêteurs administratifs ayant trois ans d'ancienneté dans leur grade pourront être autorisés à se présenter au concours s'ils ne possèdent aucun des diplômes exigés ».

Modification à l'arrêté du 22 décembre 1949 fixant la composition du comité d'étude et de classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie.

Le ministre de l'intérieur et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 7 février 1941, validé par l'ordonnance du 22 juin 1944;

Vu le décret du 15 juillet 1949, et notamment les articles 11 et 13,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 1949, fixant la composition du comité d'étude et de classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie, est modifié comme suit:

« Le comité, qui se réunit à la diligence et sous la présidence de l'inspecteur général de l'administration chargé du service national de la protection civile ou de son délégué, est composé comme suit:

« Deux fonctionnaires du service national de la protection civile.

« Le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'article 3 du même arrêté est modifié comme suit:

« L'inspecteur général de l'administration, chargé du service national de la protection civile, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3. — L'inspecteur général de l'administration, chargé du service national de la protection civile, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 février 1952.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres cite:

A l'ordre de la Nation.

(A titre posthume.)

Vaché (Jean), lieutenant commandant la section de gendarmerie de Grombalia (Tunisie): chef de guerre prestigieux, faisant preuve en toutes circonstances d'un mépris total du danger, a acquis des titres splendides au cours des campagnes de 1939 à 1945. A été blessé, trois fois cité, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur à titre exceptionnel pour faits de guerre. Officier de gendarmerie pénétré d'un sens du devoir rarement égalé, est tombé le 23 janvier 1952 à la tête des gendarmes qu'il entraînait pour procéder à l'arrestation d'un groupe d'émeutiers. Par ses qualités, sa haute valeur morale, ses actions d'éclat, sa mort restera un très bel exemple pour tous.

Fait à Paris, le 11 février 1952.

EDGAR FAURE.

Décret du 11 février 1952 portant nomination dans le corps des officiers de réserve de la marine.

Par décret en date du 11 février 1952, sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

Les aspirants de marine de réserve dont les noms suivent:

Branche « Chefs de quart », formation « A. S. M. ».

MM. Huguenin (Daniel-André), du port de Toulon.
Mourier (Pierre-Marie-Jacques-André), du port de Toulon.
de La Rochefoucauld (Pierre-Louis-Jean-Marie), du port de Toulon.
Chapuis (Louis-Jean-Charles), du port de Toulon.

Branche « Transmissions ».

M. Jajugie (Vincent), du port de Lorient.

Décret du 11 février 1952 portant nomination dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux maritimes.

Par décret en date du 11 février 1952, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux maritimes, pour compter de la date de sa radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. Michaud (Robert), ingénieur des directions de travaux de 1re classe en retraite.

Décret du 11 février 1952 portant nominations dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 11 février 1952, sont nommés dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de leur radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur principal des directions de travaux de réserve.

MM. Rohard (André) et Leterrier (Maurice), ingénieurs principaux des directions de travaux en retraite.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1948: page 1662, 2e colonne, au grade de commandeur, au lieu de: « Divy (Louis), lieutenant-colonel, Officier de la Légion d'honneur de 1940 », lire: « Divi (Louis-Jacques-Ernest), lieutenant-colonel, Officier de la Légion d'honneur de 1940 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1950, page 6239, 1re colonne, au grade de chevalier, au lieu de: « De Bellescize (Paul), lieutenant, bataillon de marche indochinois », lire: « De Regnauld de Bellescize (Paul-Fernand-Marie Bruno), lieutenant, bataillon de marche indochinois ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1951: page 11765, 1re colonne, au lieu de: « Blanc (Raymond-Albert-Etienne), inspecteur divisionnaire du travail », lire: « Blanc (Raymond-Albert-Etienne), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1952: page 261, 2e colonne, au lieu de: « Callec (François-Marie) », lire: « Callec (François) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1952: page 516, 2e colonne, au lieu de: « Profit (Roger), capitaine, 10e régiment mixte d'infanterie coloniale », lire: « Profit (Roger), chef de bataillon, 10e régiment mixte d'infanterie coloniale ».

Décret portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1952: page 1332, 2e colonne, 25e ligne, au lieu de: « Fleuriau, centre mobilisateur air n° 822 », lire: « centre mobilisateur air n° 222 ».

Page 1333, 2e colonne, 22e ligne, au lieu de: « Poitrenaud, lieutenant; 30 ans de services », lire: « lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 30 ans de services ».

Page 1334, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « Birembaut. Médaille militaire du 3 juin 1937 », lire: « Médaillé militaire du 3 juillet 1937 ».

Page 1335, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « Eteve. 20 ans de majorations diverses », lire: « 30 ans de majorations diverses ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1945: page 7, 2e colonne (rang du 1er mai 1944), au lieu de: « Madini ben Amar, tirailleur de 2e classe, mle 2529, du Ne régiment de tirailleurs tunisiens », lire: « Medani ben Ammar ben Mohamed Labidi, mle 2529, du 4e régiment de tirailleurs tunisiens ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1945: page 662 C, 1re colonne, au lieu de: « Virouland (Gérard), sergent au Ne bataillon de chasseurs », lire: « Viroulaud (Paul-Gérard), sergent au 19e bataillon de chasseurs ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1951:

Page 12714, 2e colonne, au lieu de: « Cougnard (Marcel) », lire: « Gougnard (Marcel) »; au lieu de: « Guichard (Fernand-Jean), mle 405 », lire: « Guichard (Fernand-Jean), mle 905 »; au lieu de: « Jallot (Charles-Paul), m'e 5197 », lire: « Jallot (Charles-Paul), mle 5097 »; au lieu de: « Ali ben Mohamed, adjudant-chef, mle 533-30 », lire: « Ali ben Mohammed, adjudant-chef, mle 533/30 »; au lieu de: « Aomar ben Mohamed, sergent, mle 565-61/30 », lire: « Aomar ben Mohamed, sergent, mle 565/30 ».

Page 12715, 1re colonne, au lieu de: « Chelhaba Goumi Kouider », lire: « Chelhaba Gouni ben Kouider »; au lieu de: « S. N. P. Slami ben Hocine ben M'Barck », lire: « S. N. P. Slami ben Hocine ben Mebarck »; 2e colonne, au lieu de: « Kelefa Keita, adjudant, mle 3229 », lire: « Kelefa Kéita, adjudant, mle 3239 »; au lieu de: « Waberi Orifane, sergent-chef », lire: « Waberi Oufane, sergent-chef »; au lieu de: « Tala, sergent-chef, classe 1939 », lire: « Tala, sergent-chef, classe 1930 ».

Page 12716, 1re colonne, au lieu de: « Niouna Kamano », lire: « N'ouma Kamano »; 2e colonne, au lieu de: « Prunevieille (Pierre), recrutement d'Alger », lire: « Prunevieille (Pierre), recrutement d'Agen ».

Page 12717, 2e colonne, au lieu de: « Philippe (Emile-Albert-Lucien), soldat, mle 5118 », lire: « Philippe (Emile-Albert-Lucien), soldat, mle 1283 ».

Page 12718, 2e colonne, au lieu de: « Inafora Ouattara, 1re classe, mle 3431 », lire: « Inafora Ouattara, 1re classe, mle 3431 »; au lieu de: « Sidibe Touamni, sergent », lire: « Sidibe Toumani, sergent »; au lieu de: « Bonhomme (Jérôme), 2e classe, mle 2030 », lire: « Bonhomme (Jérôme), 2e classe, mle 2020 ».

Page 12719, 1re colonne, au lieu de: « Poirot (Abel-Albert), sergent, mle 6381 », lire: « Poirot (Ebel-Albert), sergent, mle 638 L »; au lieu de: « Carey-Dechevriers (Roland-Eugène), classe 1925 », lire: « Carey-Dechevriers (Roland-Eugène), classe 1929 »; au lieu de: « Danilo (Julien-Marie-Alphonse), mle 98 », lire: « Danilo (Julien-Marie-Alphonse), mle 198 »; 2e colonne, au lieu de: « Emon (Maurice), sergent, mle 325 », lire: « Emon (Maurice), sergent-chef, mle 1755 ».

Page 12720, 1re colonne, au lieu de: « Chellabi Abdelkader, mle 0630 », lire: « Chellabi Abdelkader, mle 1235 »; 2e colonne, au lieu de: « Gousserey (Lucien-Charles-Joseph), mle 6 », lire: « Gousserey (Lucien-Charles-Joseph), mle 36 »; au lieu de: « M'Hamed ben Aïssa, mle D 21 », lire: « M'Amed ben Aïssa, mle D 21 ».

Page 12721, 1re colonne, au lieu de: « Babla, caporal », lire: « Babla, caporal »; au lieu de: « Bahl, caporal, classe 1925, mle 20307 », lire: « Bahl, caporal, classe 1927, mle 20307 »; au lieu de: « Kabasse, sergent-chef », lire: « Kakasse, sergent-chef »; 2e colonne, au lieu de: « Lebe Camara, mle 3735 », lire: « Lebe Kamara, mle 3735 »; au lieu de: « Madoukadou, mle 1254 », lire: « Madoukodou, mle 1254 »; au lieu de: « Nambe Koulibaly, mle 31889 », lire: « Nambe Coulibaly, mle 31889 ».

Page 12722, 1re colonne, au lieu de: « Seri Bi Zan, caporal, mle 10995 », lire: « Seri Bi Zan, caporal, mle 10295 »; au lieu de: « Bagare, caporal, mle 22753 », lire: « Bacare, caporal, mle 22753 »; au lieu de: « Bala Kamara, mle 10507 », lire « Bala Kamara, mle 19507 »; au lieu de: « Karounka Makassouba, adjudant », lire: « Karounka Makassouba, adjudant-chef »; au lieu de: « Mamadou Tamoura, mle 78420 », lire: « Mamadou Toumoura, mle 78420 ».

Page 12723, 1re colonne, au lieu de: « Lamarana, sergent, classe 1926, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 10786; 24 ans de services, 10 campagnes », lire: « Lamarana Diallo, sergent, classe 1930, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 27492; 20 ans de services, 12 campagnes »; 2e colonne, au lieu de: « Kakjo, sergent-chef », lire: « Kakpo, sergent-chef ».

Page 12724, 1re colonne, au lieu de: « Benallouache Aoued », lire: « Benallouache Aoued »; 2e colonne, au lieu de: « Lakhdar ben Naceur ben Mohamed el Alimi », lire: « Lakdar ben Naceur ben Mohamed el Alimi ».

Page 12725, 1re colonne, au lieu de: « Abdoul Koumara, mle 12276 », lire: « Abdoul Koumara, mle 12276 »; au lieu de: « Gakote, caporal », lire: « Gakote, caporal »; au lieu de: « Guenego, soldat, mle T. D. 7316 », lire: « Guenego, soldat, mle T. D. 7946 ».

Remise de débet.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve du versement préalable de la somme de 12.100 F, il est fait remise gracieuse à M. Stève (André), résidant 37, boulevard Pasteur, à Paris (15e), de la somme de 28.200 F, restant due sur celle de 32.200 F, trop-perçue au titre de délégation de solde.

Commissariat et santé.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 2 février 1952, obtiennent un avancement en échelon dans le corps des secrétaires administratifs des services « commissariat et santé »:

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

MM. Poudès (Sylvain), secrétaire administratif principal, 2e échelon.
Gourmelon (Jean), secrétaire administratif principal, 2e échelon.
Maurice (Francis), secrétaire administratif principal 1er échelon.
Laugier (Emile), secrétaire administratif de 1re classe, 2e échelon.

(Pour compter du 2 janvier 1952.)

M. Le Breton (Charles), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon.

(Pour compter du 15 janvier 1952.)

M. Blondel (Louis), secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon.

(Pour compter du 29 janvier 1952.)

M. Ercole (Philippe), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon.

(Pour compter du 21 février 1952.)

M. Allègre (André), secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon.

(Pour compter du 18 mars 1952.)

M. Landolfini (Michel), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 12 janvier 1952, M. l'agent administratif Massotte (François), de la 8e région militaire, est nommé secrétaire administratif de 2e classe, 4e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1950, en remplacement de M. Touyarot (Charles), dont la nomination a été annulée.

Par arrêté du 2 février 1952, Mme Gatti, née Blanc (Suzanne), agent de bureau du cadre complémentaire de l'arrondissement des travaux du génie de Chambéry, est maintenue en disponibilité d'office, pour raison de santé, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 30 décembre 1951.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 8 février 1952, M. le lieutenant de chancellerie Werquin (Albert) est nommé régisseur d'avances auprès du secteur social (guerre) du service de l'action sociale des forces armées à Paris, en remplacement de l'adjudant Tillier (André).

Dégagement des cadres d'officiers de l'armée de l'air (active).

Par arrêté en date du 6 février 1952, l'arrêté du 30 décembre 1946 inséré au *Journal officiel* des 13 et 14 janvier 1947, portant admission d'officiers de l'armée de l'air au bénéfice de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, est modifié comme suit:

Article 3, page 437, 1re colonne, après: « Voinier (Paul) », annuler:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

M. le capitaine Duvivier (Fernand-Louis).

Article 4, page 437, 1re colonne, après: « M. le sous-lieutenant Gay (Jean-Marie-Lucien) », ajouter:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

M. le capitaine Duvivier (Fernand-Louis).

Nominations de sous-officiers (armée de terre, active).

Par décision en date du 5 février 1952, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

I. — MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Chaix (Lucien).
Larose (Eugène).
Lallemand (Jean-Lucien).
Berthaunier (Marcel).
Pierandrei (Roland).
Trestour (Victor).
Durand (Georges-Ulysse).
Rougeau (Gaston).
Feracci (Etienne).
Grobet (François).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

1er tour (choix). Martin (Robert-Georges).
2e tour (choix). Delaudi (Jean-Emile).
3e tour (choix). Mailhe (Paul).
4e tour (ancienneté). Alraud André-Abel-Georges).
1er tour (choix). Astolfi (Pierre).
2e tour (choix). Fusibet (Lucien André).
3e tour (choix). Dubois (Maurice).
4e tour (ancienneté) Barbaut (Désiré).
1er tour (choix). Malez (Louis).
2e tour (choix). Roux (Albert-Alphonse).
3e tour (choix). Nobili (Ange).
4e tour (ancienneté). Froy (Jean-Georges).
1er tour (choix). Lambert (Aimé).
2e tour (choix). Lemonnier (Charles).
3e tour (choix). Le Ray (Jacques).
4e tour (ancienneté). Guenneau (Lucien).
1er tour (choix). Daimant (Louis-Joseph).
2e tour (choix). Daux (Robert) (T. E.).
3e tour (choix). Coudassot (Guy-Jean).
4e tour (ancienneté). Laurent (Georges-Lucien).
1er tour (choix). Bourdial (Pierre).
2e tour (choix). Viola (Jacques-Marie).
3e tour (choix). Goy (Pierre-Léon).
4e tour (ancienneté). Malignon (Raoul).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

Lalorre (Marcel).
Houziaux (Fortuné).
Planie (Auguste).
Theron (Georges).
Laffray (Lucien-Jean).
Combet (Louis).
Magnenet (Louis).
Hoareau (Willy).
Rousseau (Jean-Ernest).
Hoareau (Henri-Joseph).
Geny (Robert).
Lambert (Paul-Georges).
Euzenot (Pierre).
George (Hyacinthe).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Voisin (André-Théophile).
4e tour (ancienneté). Proficet (Fernand-Adolphe).
1er tour (choix). Foucteau (Valère).
2e tour (choix). Scamaroni (Antoie-Marie).
3e tour (choix). Messanot (Georges).
4e tour (ancienneté). Vidalens (Etienne).
1er tour (choix). Lagrenez (Jean-André).
2e tour (choix). Guichard (Jacques).
3e tour (choix). Rouvet (Guy).
4e tour (ancienneté). Blin-Beucher (Eugène).
1er tour (choix). Landre (Bernard).
2e tour (choix). Scampucci (Jacques).
3e tour (choix). Berge (Joseph-Claude).
4e tour (ancienneté). Pierini (Antoine).
1er tour (choix). Peresse (Guy).
2e tour (choix). Escaich (Louis).
3e tour (choix). Ladrech (Paul-Eugène).
4e tour (ancienneté). Thirion (André-Marcel).
1er tour (choix). Jezequel (Yves).
2e tour (choix). Chaulet (Maurice).
3e tour (choix). Papart (Jean-Roger).
4e tour (ancienneté). Vernat (Maurice).
1er tour (choix). Etroy (Philippe).
2e tour (choix). Farges (Guy).
3e tour (choix). Avagot (Roger).
4e tour (ancienneté). Heudes (Albert).
1er tour (choix). Deniel (Pierre).
2e tour (choix). Dalmau (Fernand).
3e tour (choix). Jaouanet (Ernest).
4e tour (ancienneté). Thomas (Pierre).

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Le Cloirec (André).
Germe (Jacques) (T. E.).
Bare (Félix).
Humblot (Michel).
Bertaut (Pierre).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors ou chefs:

2e tour (choix). Dillenseger (André).
3e tour (choix). Blanchard (René).
4e tour (ancienneté). Michel (Albert-Charles).
1er tour (choix). Bourre (André).

1e tour (choix). Calatayu (Lucien).
3e tour (choix). Parisse (André).
4e tour (ancienneté). Jesko (Stanislas).
4er tour (choix). Bonnefoy (Louis).
2e tour (choix). Poirson (André).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

Beaujouan (Emile).
Agaty (André).
Le Nillias (Théodore).
Didier (Claude).
Novak (Vincent).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis.

2e tour (choix). Maria (René).
3e tour (choix). Krug (Charles).
4e tour (ancienneté). Maire (Jacques-Marie).
1er tour (choix). Pluton (Crépin).
2e tour (choix). Vitti (Jacques).
3e tour (choix). Aballain (Jean-François).
4e tour (ancienneté). Huby (François-Marie).
1er tour (choix). Cadet (Paul).
2e tour (choix). Aime (Roger-Arthur).
3e tour (choix). Oger (Paul).
4e tour (ancienneté). Roussel (Gaston).
1er tour (choix). Prat (Jacques).
2e tour (choix). Bret (Raymond).
3e tour (choix). Tauleygne (André).
4e tour (ancienneté). Nedelec (Jean-Yves-Louis).
1er tour (choix). Dugaz (Vital).
2e tour (choix). Denniel (Jean-Joseph).
3e tour (choix). Bruyère (Marius-Antonin).
4e tour (ancienneté). Chenière (Robert).
1er tour (choix). Brand (Gilbert-Serge).
2e tour (choix). Doumouya (Martin).
3e tour (choix). Naslin (René).
4e tour (ancienneté). Grondin (François-Léopold).
1er tour (choix). Grangirard (Robert).
2e tour (choix). Bazalgette (André).
3e tour (choix). Gallon (Claude-Charles).
4e tour (ancienneté). Dubo (Boniface-Joseph).

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Cambre (Charles).
Juif (Alfred).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Ramangalahy (Gabriel).
2e tour (choix). Joussaume (Bernard).
3e tour (choix). Villaume (Georges).
4e tour (ancienneté). Bouchez (Marcel-Emile).
1er tour (choix). Terrie (Jean).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Fouquet (Norbert).
3e tour (choix). Davin (Jean).
4e tour (ancienneté). Gamma (Henri).
1er tour (choix). Fora (Jean).
2e tour (choix). Bocca (Pierre).
3e tour (choix). Quiliot (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Lestel (Roger).
1er tour (choix). Mary (Guy).
2e tour (choix). Oyselet (Marcel).
3e tour (choix). Grandjean (Julien).
4e tour (ancienneté). Adamczewski (Tadéon-Alfred).

CLAIRON

Au grade d'adjudant tambour-major.

Le sergent-chef:

2e tour (choix). Zannini (François).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Tattier (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Antoinette (Stéphane).

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIERS DE L'ARMEE

Chancellerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Troadec (Robert).
Estardier (Louis).
Catanzano (Adrien).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1er tour (choix). Raonison (Emmanuel).
2e tour (choix). Guillon (Serge).

Au grade de sergent-major.

Les sergents chefs:

1er tour (choix). Faubert (Auguste).
2e tour (choix). Caraoue (Gabriel).
3e tour (choix). Mettay (André).
4e tour (ancienneté). Thellier (Yves).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Harter (Roger).
4e tour (ancienneté). Vonarx (Xavier-Lucien).
1er tour (choix). Chambon (André).
2e tour (choix). Castaing (Roger).
3e tour (choix). Leyrat (Georges).
4e tour (ancienneté). André (Bernard-Emile-Louis).
4er tour (choix). Fiard (Pierre).

Service administratif des corps de troupe.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Deluche (Jean-Raoul).
Martelli (Fortuné).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Dufour (Henri).
4e tour (ancienneté). Bidault (André-Anatole).
1er tour (choix). Ratsimihah (Jean).
2e tour (choix). Yung-Hing (Georges).
3e tour (choix). Garaios (Michel).
4e tour (ancienneté). Legeay (Auguste-Jean).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Guillard (Marcel).
3e tour (choix). Ralay Rakotonarivo (François).
4e tour (ancienneté). Scandella (Maurice).
1er tour (choix). Renner (Albert).
2e tour (choix). Odonnat (Thimolée).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Duboze (Robert).
2e tour (choix). Sanayeh (Georges-Abou).
3e tour (choix). Merluche (Maurice).
4e tour (ancienneté). Corneille (Marcel).
1er tour (choix). Paul (Antoine).
2e tour (choix). Herail (Gabriel).

Service des matériels et bâtiments.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Jeffroy (Yves).
Vertut (André).
Blaison (Eugène).
Brienne (Ernest).
D'Oriano (Antoine).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

1er tour (choix). Cau (Pierre).
2e tour (choix). Le Nir (Jean).
3e tour (choix). Merour (Alexis).
4e tour (ancienneté). Henry (Henry-Victor).
1er tour (choix). Tourtelot (André).
2e tour (choix). Neris (Gabriel).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

3e tour (choix). Hetzel (André).
4e tour (ancienneté). Leridon (Marie-Jean).
1er tour (choix). Brun (Basile).
2e tour (choix). Guidicelli (François).
3e tour (choix). Farlot (Edward).
4e tour (ancienneté). Maze (Marcel-Joseph).
1er tour (choix). Pierre (André).
2e tour (choix). Diallo (François).
3e tour (choix). Merot (André).
1e tour (ancienneté). Schoch (Charles-Alfred).
1er tour (choix). Denis (Alexandre).
2e tour (choix). Hugonnet (Marcel).
3e tour (choix). Alin (Roland).
1e tour (ancienneté). Weill (Gérard).
1er tour (choix). Bellagamba (Ange).
2e tour (choix). Dumail (Franck).
3e tour (choix). Hoareau (Jean-Joseph).
1e tour (ancienneté). Menelet (Daniel-André).
1er tour (choix). Bisch (Robert).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Seguin (Pierre).
2e tour (choix). Tauzia (Marcelin).
3e tour (choix) Guillaud (Jean).
4e tour (ancienneté). Puigsagou (Pierre).
1er tour (choix). Guebe (André).
2e tour (choix). Artaud (Henri).
3e tour (choix). Lemaitre (Michel).
4e tour (ancienneté). Nicollas (André-Louis).
1er tour (choix). Bruchet (Michel).
2e tour (choix). L'Homme (Guy).
3e tour (choix). Tourvieille (Louis).
4e tour (ancienneté). Matter (Charles).
1er tour (choix). Fulbert (Marie).
2e tour (choix). Marie (Jean).
3e tour (choix). Grenier (Guy).
4e tour (ancienneté). Marajo (Pierre-Justin).
1er tour (choix). Lardos (Marcel).
2e tour (choix). Roussel (Denis).
3e tour (choix). Dailloux (Bernard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hoareau (Emile).
2e tour (choix). Moreau (Léger) (T. E.).
3e tour (choix). Claude (Léon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Creuzevault (Alfred).
2e tour (choix). Nonat (André).
3e tour (choix). Bosch (Francis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mourier (Pierre).

Section des commis et ouvriers d'administration.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Lecomte (Serge).
Bouchot (Jean).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Iries (Alfred).
4e tour (ancienneté). Valentini (Henri).
1er tour (choix). Claudinon (Joseph).
2e tour (choix). Bonamour (Maurice).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Leccia (Pierre).
4e tour (ancienneté). Lochard (Marcel).
4e tour (choix). Raimondi (Sauveur).
2e tour (choix). Saisset (Paul).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Buisson (Roger).
2e tour (choix). Granjon de Lepiney (Pierre).
3e tour (choix). Plantier (Roland).
4e tour (ancienneté). Buttner (Jean-Maurice).
1er tour (choix). Maesot (Jean).

Section mixte des infirmiers.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Keller (Richard).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

2e tour (choix). Nicolas (Henri).
3e tour (choix). Ettelin (Léon).
4e tour (ancienneté). Bourlette (Marcel).
1er tour (choix). Lanfranchi (Ange).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Inchelin (Maurice).
2e otur (choix). Revers (Maurice).
3e tour (choix). Sanson (Robert).
4e tour (ancienneté) Pajot (Gérald).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Pigeault (Daniel).
1e tour (ancienneté). Cavagnaro (Vincent).
1er tour (choix). Daviet (Henri).

II. — MILITAIRES DE STATUT LOCAL

Au grade d'adjudant.

A. — INDOCHINOIS

Le sergent-chef 1re catégorie:

96992 Vu Huu Thanh, C. E. M. T. C.

B. — AFRICAINS

Le sergent-chef 2e catégorie:

85327 Maoro Koivogui, 4e R. I. C.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents 1re catégorie:

99118 Doucoure Mamadou, 6e R. T. S.

5296 Diallo Abdourahmane, 6e R. T. S.

Tableau de classement pour la nomination d'ingénieurs de 3e classe des travaux du service des essences des armées.

Par décision du 5 février 1952, sont inscrits sur les tableaux de classement pour la nomination au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux du service des essences des armées:

Catégorie A.

MM. Saint-Joly (Robert), Casabonne (Jean-Louis-Pierre), Guillet (Gaston-Jean-Louis).

Catégorie B.

MM. Ragon (Georges-Louis), Oger (Pierre-Paul-Gustave).

Catégorie C.

Néant.

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* des 28 et 29 janvier 1952: page 1239, 2e colonne, S. M. B. C., pour le grade de maréchal des logis-major, au lieu de: « 10 La Sauter (Henry) », lire: « 10 Le Sauter (Henry) »; 3e colonne, S. M. B. C., pour le grade de maréchal des logis chef, au lieu de: « 60 Langon (Gaston) », lire: « 60 Lancon (Gaston) » (le reste sans changement).

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-149 du 12 février 1952 modifiant les dispositions des paragraphes 3 à 7 de l'article 48 de l'annexe III au code général des impôts.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget,

Vu le code général des impôts et, notamment, l'article 48 de l'annexe III,

Décrète:

Art. 1er. — Les paragraphes 3 à 7 de l'article 48 de l'annexe III au code général des impôts sont remplacés par les dispositions suivantes:

« 3. — Les gérants des sociétés à responsabilité limitée sont tenus de fournir à l'inspecteur des contributions directes, en même temps que la déclaration prévue à l'article 223-1 du code général des impôts, un état indiquant:

« 1° Les noms, prénoms, qualités et domiciles des associés;

« 2° Le nombre de parts sociales appartenant en toute propriété ou en usufruit à chaque associé;

« 3° Le montant des sommes versées à chacun des associés pendant la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à titre de traitements, émoluments et indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de leurs fonctions dans la société, et l'année au cours de laquelle ces versements ont été effectués.

« 4. — Les sociétés en commandite par actions sont tenues de fournir, dans les conditions prévues au paragraphe 3 du présent article, un état indiquant:

« 1° Les noms, prénoms et domiciles des associés gérants;

« 2° Le montant des sommes versées à chacun des associés gérants pendant la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à titre de traitements, émoluments et indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de leurs fonctions dans la société, et l'année au cours de laquelle ces versements ont été effectués.

« 5. — Les gérants des sociétés en nom collectif ou en commandite simple ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux sont tenus de fournir, dans les conditions prévues au paragraphe 3 du présent article, un état indiquant, outre les renseignements visés au 1° du paragraphe 1er ci-dessus, le montant des sommes versées à chacun des associés en nom ou commandités, pendant la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à titre de traitements, émoluments et indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de leurs fonctions dans la société, et l'année au cours de laquelle ces versements ont été effectués.

« 6. — Les gérants des associations en participation et des sociétés de copropriétaires de navires ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux sont tenus de fournir, dans les conditions prévues au paragraphe 3 du présent article, un état indiquant, outre les renseignements visés au 1° du paragraphe 2 ci-dessus, le montant des sommes versées à chaque associé gérant ou coparticipant, pendant la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à titre de traitements, émoluments et indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de leurs fonctions dans la société, et l'année au cours de laquelle ces versements ont été effectués. »

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Décret du 12 février 1952 portant nomination du président directeur général de la caisse nationale de l'énergie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget et du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 48-1795 du 26 novembre 1948 portant création de la caisse nationale de l'énergie, et notamment son article 5;

Vu le décret du 15 décembre 1948 portant nomination du président directeur général de la caisse nationale de l'énergie,

Décrète:

Art. 1er. — M. Maurice Cruchon, directeur au ministère des finances, est nommé président directeur général de la caisse nationale de l'énergie, en remplacement de M. Delseries, décédé.

Art. 2. — Le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Modification d'un précédent arrêté portant création et organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances, et le ministre des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-834 du 11 juillet 1950;

Vu les arrêtés des 22 octobre 1947 et 22 décembre 1949 portant création et organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des arrêtés des 22 octobre 1947 et 22 décembre 1949 susvisés sont abrogées.

Art. 2. — Il est créé à l'administration centrale du ministère des affaires économiques quatorze commissions administratives paritaires compétentes pour chacun des corps ou groupes de corps ci-après énumérés:

1° Administrateurs civils;
2° Agents supérieurs;
3° Secrétaires d'administration;
4° Adjoints administratifs;
5° Secrétaires sténodactylographes;
6° Sténodactylographes;
7° Employés de bureau;
8° Contrôleurs d'Etat;
9° Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'économie nationale;
10° Commissaires aux prix;
11° Secrétaires aux prix;
12° Experts économiques d'Etat;
13° Services techniques du matériel de l'administration centrale;
14° Agents titulaires du service intérieur et du service de surveillance de l'administration centrale.

Art. 3. — Ces commissions sont composées ainsi qu'il suit:

Commission administrative paritaire des administrateurs civils.

A. — Représentants de l'administration:
Sept titulaires, sept suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Administrateurs civils de classe exceptionnelle: un titulaire, un suppléant.
Administrateurs civils de 1re classe: deux titulaires, deux suppléants.
Administrateurs civils de 2e classe: deux titulaires, deux suppléants.
Administrateurs civils de 3e classe: deux titulaires, deux suppléants.

Commission administrative paritaire des agents supérieurs.

A. — Représentants de l'administration:
Trois titulaires, trois suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Agents supérieurs de 1re classe: un titulaire, un suppléant.
Agents supérieurs de 2e classe: un titulaire, un suppléant.
Agents supérieurs de 3e classe: un titulaire, un suppléant.

Commission administrative paritaire des secrétaires d'administration.

A. — Représentants de l'administration:
Six titulaires, six suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Secrétaires d'administration de classe exceptionnelle et principaux: deux titulaires, deux suppléants.
Secrétaires d'administration de 1re classe: deux titulaires, deux suppléants.
Secrétaires d'administration de 2e classe: deux titulaires, deux suppléants.

Commission administrative paritaire des adjoints administratifs.

A. — Représentants de l'administration:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Chefs de groupe: un titulaire, un suppléant.
Adjoints administratifs de classe exceptionnelle: un titulaire, un suppléant.
Adjoints administratifs de classe unique: deux titulaires, deux suppléants.

Commission administrative paritaire des secrétaires sténodactylographes.

A. — Représentants de l'administration:
Deux titulaires, deux suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Deux titulaires, deux suppléants.

Commission administrative paritaire des sténodactylographes.

A. — Représentants de l'administration:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

Commission administrative paritaire des employés de bureau.

A. — Représentants de l'administration:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

Commission administrative paritaire des contrôleurs d'Etat.

A. — Représentants de l'administration:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Quatre titulaires, quatre suppléants.

Commission administrative paritaire des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'économie nationale.

A. — Représentants de l'administration:
Deux titulaires, deux suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Inspecteurs généraux: un titulaire, un suppléant.
Inspecteurs: un titulaire, un suppléant.

Commission administrative paritaire des commissaires aux prix.

A. — Représentants de l'administration:
Six titulaires, six suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Commissaires de 1re classe: deux titulaires, deux suppléants.
Commissaires de 2e classe: deux titulaires, deux suppléants.
Commissaires de 3e classe: deux titulaires, deux suppléants.

Commission administrative paritaire des secrétaires aux prix.

A. — Représentants de l'administration:
Deux titulaires, deux suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Secrétaires de 1re classe: un titulaire, un suppléant.
Secrétaires de 2e classe: un titulaire, un suppléant.

Commission administrative paritaire des experts économiques d'Etat.

A. — Représentants de l'administration:
Trois titulaires, trois suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Commissaires experts économiques: un titulaire, un suppléant.
Experts économiques de 1re classe: un titulaire, un suppléant.
Experts économiques de 2e classe: un titulaire, un suppléant.

Commission administrative paritaire des services techniques du matériel de l'administration centrale.

A. — Représentants de l'administration:
Deux titulaires, deux suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Agents d'encadrement des services techniques du matériel de l'administration centrale: un titulaire, un suppléant.
Ouvriers et assimilés de l'administration centrale: un titulaire, un suppléant.

Commission administrative paritaire des agents titulaires du service intérieur et du service de surveillance de l'administration centrale.

A. — Représentants de l'administration:
Trois titulaires, trois suppléants.

B. — Représentants du personnel:
Agents d'encadrement du service intérieur et du service de surveillance: un titulaire, un suppléant.
Agents de service, hommes d'équipe et agents du cadre complémentaire de service: deux titulaires, deux suppléants.

Art. 4. — Les agents exerçant leurs fonctions dans la métropole, mais hors de Paris, dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger, voteront par correspondance, ainsi que les agents bénéficiaires d'un congé de maladie ou d'un congé annuel.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

Le ministre des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE RIEDINGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique,
BERNARD LAFAY.

Date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques.

Le ministre des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-831 du 1er juillet 1950;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1949 portant abrogation de certaines dispositions d'un arrêté antérieur et portant création et organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques),

Arrête:

Art. 1er. — Les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de l'administration centrale du ministère des affaires économiques, compétentes pour les agents ci-après indiqués, se dérouleront le jeudi 14 février 1952:

Administrateurs civils;
Agents supérieurs;
Secrétaires d'administration;
Adjoints administratifs;
Secrétaires sténodactylographes;
Sténodactylographes;
Agents de bureau;
Personnel des services techniques du matériel de l'administration centrale;
Agents titulaires du service intérieur et du service de surveillance de l'administration centrale.

Art. 2. — Les listes de candidats établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 devront parvenir au bureau du personnel le jeudi 24 janvier 1952 à dix-huit heures.

Art. 3. — Un arrêté ultérieur fixera les conditions de déroulement du scrutin.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

Le ministre des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE RIEDINGER.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 4 février 1952, un crédit de 120.000 F a été ouvert au chapitre 1000: « Traitements des ministres et du personnel titulaire de l'administration centrale » du budget du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1951.

Par arrêté en date du 7 février 1952, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1951 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1130. — Traitements des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès des établissements bancaires	6.600.000 F.
Chap. 1140. — Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès d'établissements bancaires	3.317.339

Par arrêté en date du 7 février 1952, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1951, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1500. — Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	2.581.914 F.
Chap. 1510. — Traitements des agents de constatation des contributions indirectes, des receveurs buralistes fonctionnaires et agents du cadre complémentaire	7.977.760
Chap. 1530. — Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	12.393
Chap. 1560. — Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	779.332
Chap. 1640. — Indemnités de résidence (contributions indirectes)	2.345.163
Chap. 1650. — Supplément familial de traitement (contributions indirectes)	451.868
Chap. 3220. — Remboursement de frais de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	335.095
Chap. 3230. — Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	7.806
Chap. 4000. — Prestations familiales (contributions indirectes)	3.699.504
Total	18.193.925 F.

Par arrêté en date du 8 février 1952, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1951 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1180 (art. 4). — Traitements du personnel central des administrations financières	329.000 F.
Chap. 1190 (art. 4). — Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	18.000
Chap. 1500. — Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	12.750.000
Chap. 1510. — Traitements des agents de constatation des contributions indirectes et receveurs-buralistes fonctionnaires	5.042.500
Chap. 1520. — Emoluments des receveurs-buralistes non fonctionnaires	3.050.000
Chap. 1530. — Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	31 250
Chap. 1560. — Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	42.500
Chap. 1640. — Indemnités de résidence (contributions indirectes)	1.865.000
Chap. 1650. — Supplément familial de traitement (contributions indirectes)	112.500
Chap. 1660. — Indemnités pour travaux extraordinaires (contributions indirectes)	2.500.000
Chap. 3220. — Remboursement de frais de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	254.000
Chap. 3230. — Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	4.761.375
Chap. 3240. — Frais de matériel de la direction générale des impôts (contribution indirectes)	104.250
Chap. 3250. — Frais de loyers de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	13.000
Chap. 3330. — Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	1.500
Chap. 3400. — Remboursement à diverses administrations	43.875
Chap. 4000. — Prestations familiales (contributions indirectes)	900.000
Chap. 6110 (art. 3). — Remboursements sur produits indirects et divers	62.500
Total	31.211.250 F.

Transfert de crédits du budget des finances (I. Charges communes) au budget de l'industrie et de l'énergie.

Le président du conseil, ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 51-1492 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie);

Vu la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I. Charges communes);

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et au ministre du budget, au titre de l'exercice 1952, par la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 4 milliards de francs est définitivement annulée, au titre du chapitre 5100: « Subventions économiques » du budget des finances (I. Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'industrie et de l'énergie, au titre de l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1492 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à 4 milliards de francs et applicable au chapitre 5090: « Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides » du budget de l'industrie et de l'énergie.

Art. 3. — Le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 février 1952.

Le président du conseil, ministre des finances,
EDGAR FAURE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Modification du tarif des droits de douane d'importation.

Le président du conseil, ministre des finances, et le ministre du budget,

Vu le code des douanes, notamment l'article 9;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tarif des droits de douane d'importation est modifié comme suit en ce qui concerne les produits figurant au tableau ci-après:

NUMÉRO du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TAUX DES DROITS en tarif minimum.
Ex. 236	Tabacs fabriqués présentés:	
	— Pour compte particulier:	
	— — Pour l'usage personnel des destinataires, jusqu'à concurrence de 10 kg par destinataire et par an (*b*):	
	— — — Tabac à fumer.....	4.000 F par kg net (*c*).
	— — — Tabac à mâcher et à priser.	1.200 F par kg net (*c*).
	— — — Cigares:	
	— — — — De la Havane.....	15.000 F par kg net (*c*).
	— — — — Autres	7.000 F par kg net (*c*).
	— — — Cigarettes	6.000 F par kg net (*c*).

Les notes et renvois du tarif antérieur sont maintenus.

Art. 2. — Le présent arrêté n'est pas applicable dans les départements de la Corse, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ni en Algérie.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

Le président du conseil, ministre des finances.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Remises de débets.

Par arrêté en date du 9 février 1952, le président du conseil, ministre des finances, a fait remise gracieuse en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F à M. Rondet (Louis), de la somme de 304.567 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 15 juillet 1947 au 10 août 1949 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires de la guerre d'ancienneté n°s A 75755 et B 49064435, avec le traitement de médecin conseil à la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux;

2° Sous réserve du reversement des sommes auxquelles son épouse peut prétendre à titre de pension de réversion, pour la période du 20 juin 1945 au 28 novembre 1948 inclus, à M. Beaufumé (Marcel) de la somme dont il reste redevable sur celle de 281.158 F qu'il a indûment perçue pendant la même période sur ses pensions militaires proportionnelles mixtes n°s R 3909 et B 49017456 et d'invalidité définitive n° 110183.

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F à M. Grasset (Joseph), de la somme de 578.241 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 25 juillet 1949 au 5 mai 1951 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50007545, avec le traitement d'agent contractuel à la caisse régionale de sécurité sociale Rhône-Alpes;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F à M. Hautrive (René-Marcel), de la somme de 862.300 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1947 au 15 novembre 1949 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté n°s A 72832 et B 49005385 avec le traitement d'agent technique à la délégation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des Hautes-Alpes.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 11 février 1952, M. Deglane (Jean), administrateur civil de 1re classe (2e échelon) à la direction générale des impôts (contributions indirectes), en service détaché au ministère de l'économie nationale, est maintenu dans cette position auprès du ministre des affaires étrangères pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions en Tunisie (cabinet du résident général).

Le présent arrêté a effet du 1er mars 1947 au 2 mars 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Equivalence entre le diplôme d'architecte D. P. L. G. et certains diplômes d'architectes étrangers.

Par arrêté en date du 28 janvier 1952, sont considérés comme remplissant la condition fixée au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1940, les titulaires du diplôme « Maître en architecture » délivré par les établissements ci-dessous désignés :

Massachussets Institute of Technologie.
Illinois Institute of Technologie.
Carnégie (Collège of fine arts).
Columbia University.
Cornell University.
Yale University (School of fine arts).
Miami University.
University of Pennsylvania.
University of Michigan (Collège of architecture).
University of Cincinnati (Collège of applied arts).
University of Southern California.

Par arrêté en date du 28 janvier 1952, les titulaires du diplôme d'architecte délivré par la faculté d'architecture de l'école polytechnique de Dantzig sont considérés comme remplissant la condition fixée au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1940.

Architecture.

Par arrêté en date du 22 janvier 1952, M. Bidaut, architecte des bâtiments de France, a été titularisé dans ses fonctions, à compter du 1er novembre 1951.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, M. Bouyala (André), bibliothécaire de 1re classe à la bibliothèque municipale de Marseille, est chargé des fonctions de bibliothécaire en chef à ladite bibliothèque à dater du 1er décembre 1951.

Par arrêté du 18 janvier 1952, M. Tuilier (André), bibliothécaire directeur de la bibliothèque centrale de prêt de Loir-et-Cher, est muté, pour nécessité de service, dans le cadre des bibliothécaires des bibliothèques universitaires, et affecté à la bibliothèque universitaire de Paris (poste vacant).

Par arrêté du 18 janvier 1952, M. Fillet (René), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque centrale de prêt d'Indre-et-Loire, est muté, pour nécessité de service, en qualité de bibliothécaire directeur de la bibliothèque centrale de prêt de Loir-et-Cher, en remplacement de M. Tuilier, appelé à d'autres fonctions.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 31 décembre 1951, les agents ci-après désignés de l'Observatoire de Paris sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret du 15 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des corps des aides, aides techniques et techniciens des laboratoires de l'enseignement supérieur, et classés ainsi qu'il suit:

Techniciens.

M. Colnel (Henri), classe exceptionnelle, indice 390 (394.000), avec report d'ancienneté de 7 ans 11 mois 25 jours.

M. Bernier (Marcel), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec un report d'ancienneté de 3 ans 11 mois 24 jours.

M. Rousseau (Marcel), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans.

M. Arrighi (Vincent), 4e échelon, indice 273 (275.000), avec un report d'ancienneté de 1 an 1 mois.

M. Thimothée (Maurice), 2e échelon, indice 215 (218.000).

Technicien adjoint.

M. Turati (Pierre), 1er échelon, indice 180 (175.000).

Aide de laboratoire spécialisé.

M. Devove (Marius), 7e échelon, indice 220 (232.000), avec un report d'ancienneté de 4 ans 6 mois.

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, M. Counil, nommé à dater du 1er juin 1951 photographe stagiaire à l'Observatoire de Paris, par arrêté du 3 juillet 1951, est intégré à la même date comme stagiaire dans le corps des aides techniques.

M. Counil recevra une indemnité non soumise à retenues, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 170 (217.000).

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, M. Camors (Claude) est intégré comme stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, au 15 avril 1950, dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 15 avril 1951, M. Camors est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et rangé dans le 2e échelon, indice 145 (180.000), avec un report d'ancienneté de 10 mois 6 jours, compte tenu de 2 ans 10 mois 6 jours de services militaires et de 1 an de stage.

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, M. Mellina, nommé à dater du 1er avril 1950 mécanicien stagiaire à l'Observatoire de Paris par arrêté du 27 avril 1950, est intégré comme stagiaire, à la même date, dans le corps des techniciens adjoints.

A la date du 1er avril 1951, M. Mellina est titularisé comme technicien adjoint et rangé dans le 1er échelon (indice 180), avec un report d'ancienneté de 2 ans 2 mois.

M. Sottini, nommé à dater du 1er mai 1950 mécanicien stagiaire à l'Observatoire de Paris par arrêté du 10 mars 1950, est intégré comme stagiaire, à la même date, dans le corps des techniciens adjoints.

A la date du 1er mai 1951, M. Sottini est titularisé comme technicien adjoint et rangé dans le 1er échelon (indice 180), avec un report d'ancienneté de 1 an.

Par arrêté du 31 décembre 1951, les aides techniques et agents techniques ci-dessous désignés, relevant du Muséum national d'histoire naturelle ou du service national de muséologie des sciences naturelles de cet établissement, sont intégrés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949, dans l'un des corps constitués par le décret susvisé du 15 février 1951:

I. — *Techniciens.*

MM.

Willmann (Robert), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 13 ans 1 mois 15 jours.

Bru (Marcel), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans 8 mois.

Mulette (Maurice), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 5 mois.

Bailloud (Gérard), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans 2 mois.

Rouget (Gilbert), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois.

II. — *Techniciens adjoints.*

MM.

Laurent (Robert), 5e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an.

Lalardie (Antoine), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 ans 2 mois.

Planchard (Sylvain), 5e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an.

Gaillard (Roger), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 4 mois.

Mlle Marquer (Paulette), 1er échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans 4 mois.

III. — *Aides techniques.*

MM.

Cueille (Jean-Baptiste), 6e échelon, reliquat d'ancienneté: 14 ans 4 mois.

Vigneron (Maurice), 6e échelon, reliquat d'ancienneté: 8 ans 8 mois.

Vuillet (Noël), 6e échelon, reliquat d'ancienneté: 7 ans 7 mois 18 jours.

Camus (Jules), 5e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois.

Billion (Paul), 5e échelon, reliquat d'ancienneté: 9 mois.

Sézac (Léon), 5e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 mois.

Hillion (Théophile), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans 6 mois.

Dartigeas (Pierre), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans.

Massouille (Charles), 4e échelon, reliquat d'ancienneté 10 mois 17 jours.

Michard (Louis), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 2 mois.

Mlle de Lestrange (Monique), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans 3 mois.

Pasquino (René), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 8 mois 9 jours.

Lehmann (Henri), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 10 mois 4 jours.

Mlle Le Scour (Paule), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an.

Mme Joneau (Suzanne), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 mois.

Mlle Pathier (Suzanne), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 mois.

IV. — *Aides de laboratoire spécialisés.*

MM.

Védié (Camille), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans.

Garraud (Théophile), 6e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an.

Floirat (Jean), 6e échelon.

Trémier (Paul), 5e échelon.

Mauduit (Jacques), 5e échelon.

Fauvel (Joseph), 5e échelon.

Mlle Faucheur (André), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 mois.

Bourdessol (Jean), 2e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 4 mois.

Mme Faublée (Marcelle), 1er échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 10 mois.

V. — *Aides de laboratoire.*

MM.

Brison (Robert), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 17 ans.

Mlle Brin (Marcelle), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 5 ans 1 mois.

Berger (François), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 2 ans.

Gérard (Georges), 7e échelon.

Jorcin (Jean), 4e échelon.

Mme Bersihand (Simone), 4e échelon.

Mme Cardenas (Thérèse), 4e échelon.

Les aides de laboratoire ci-dessous désignés percevront, à compter du 1er janvier 1949, une indemnité compensatrice égale à la différence entre le traitement d'aide technique de 1re classe et le traitement d'aide de laboratoire afférent au 7e échelon:

MM. Brison (Robert), Berger (François), Mlle Brin (Marcelle).

Par arrêté du 31 décembre 1951, les agents du cadre spécial ci-dessous désignés, en fonctions au Collège de France, sont intégrés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949, dans l'un des corps constitués par le décret susvisé du 15 février 1951:

I. — *Techniciens.*

MM.
Gallèc (Lucien), 7e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois.
Jourdain (Henri), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 7 mois.

II. — *Techniciens adjoints.*

MM.
Masson (Charles), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 ans 11 mois.
Queguiner (Joseph), 3e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois.

III. — *Aides techniques.*

MM.
Bolvin (Maurice), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 1 an 8 mois.
Dumaignaud (Lucien), 4e échelon, reliquat d'ancienneté: 3 mois.

IV. — *Aide de laboratoire spécialisé.*

M. Bertrand (René), 4e échelon.

Par arrêté du 31 décembre 1951:

M. Le Texier (François), agent technique au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle, est intégré à compter du 1er février 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé à cette date dans le 5e échelon.

Mme Triebel (Valentine), aide technique au Muséum national d'histoire naturelle, est intégrée à compter du 1er mars 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classée à cette date dans le 5e échelon.

M. Jigourel (Louis), agent technique stagiaire au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle, est intégré à compter du 1er mai 1950 en qualité de stagiaire dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au 1er échelon de son nouvel emploi.

M. Jigourel est titularisé à compter du 1er mai 1951 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés. Il est classé à cette dernière date dans le 2e échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 9 mois 23 jours.

M. Deslignères (André), agent technique stagiaire au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle, est intégré, à compter du 1er mai 1949, en qualité de stagiaire dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au premier échelon de son nouvel emploi.

M. Deslignères est titularisé, à compter du 1er mai 1950, dans le corps des aides de laboratoire spécialisés. Il est classé à cette dernière date dans le deuxième échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 1 mois 18 jours.

Mlle Roussel (Monique), aide technique stagiaire au Muséum national d'histoire naturelle est intégrée, a compter du 1er octobre 1950, dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Elle percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au premier échelon de son nouvel emploi.

Mlle Roussel est titularisée, à compter du 1er octobre 1951, dans le corps des aides de laboratoire spécialisés. Elle est classée à cette dernière date dans le premier échelon avec un reliquat d'ancienneté d'un an (compte tenu du stage).

Mlle Bourdain (Denise), aide technique au Muséum national d'histoire naturelle, est intégrée, à compter du 1er octobre 1950, dans le corps des aides de laboratoire et classée à cette date dans le quatrième échelon.

M. Hascoët (Edgar), agent technique stagiaire au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle, est intégré, à compter du 1er janvier 1949, en qualité de stagiaire dans le corps des aides de laboratoire avec une ancienneté de deux mois.

Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au premier échelon de son nouvel emploi.

M. Hascoët est titularisé, à compter du 1er novembre 1949, dans le corps des aides de laboratoire et classé à cette dernière date dans le troisième échelon avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois 18 jours.

M. Baufle (Jean-Marie), agent technique stagiaire au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle, est intégré, à compter du 1er janvier 1950, en qualité de stagiaire dans le corps des aides de laboratoire.

Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au premier échelon de son nouvel emploi.

M. Baufle est titularisé, à compter du 1er janvier 1951, dans le corps des aides de laboratoire et classé à cette dernière date dans le troisième échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 mois.

M. Dhouailly (Jean), aide technique stagiaire au Muséum national d'histoire naturelle, est intégré, à compter du 1er novembre 1949, en qualité de stagiaire dans le corps des aides de laboratoire.

Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux du traitement afférent au premier échelon de son nouvel emploi.

M. Dhouailly est titularisé, à compter du 1er novembre 1950, dans le corps des aides de laboratoire et classé à cette dernière date dans le premier échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 an (compte tenu du stage).

Par arrêté du 31 décembre 1951:

Les agents du cadre spécial ci-après désignés de la faculté de médecine de l'université de Paris sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret susvisé du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit:

Techniciens.

MM.
Grand (Pierre), 3e échelon, indice 244 (247.000), avec report d'ancienneté de 1 an 2 mois.
Michot (Louis), 2e échelon, indice 215 (218.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Techniciens adjoints.

MM.
Paulat (Olivier), 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 6 mois.
Grosso (Henri), 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 1 an.
Nigron (Raymond), 1er échelon, indice 180 (175.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 8 mois.
Vesdun (Henri), 1er échelon, indice 180 (175.000).

Aides techniques.

Mme Darcy (Suzanne), 6e échelon, indice 210 (218.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

MM.
Mareuil (François), 5e échelon, indice 226 (233.000), avec report d'ancienneté de 1 an 4 mois.
Michon (Lucien), 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 8 mois.
Cercellier (Gilbert), 3e échelon, indice 198 (201.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 8 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.
Beguet (Gaston), 2e échelon, indice 160 (160.000).
Bussière (Octave), 3e échelon, indice 175 (180.000).

Aides de laboratoire.

MM.
Theuret (Louis), 7e échelon, indice 195 (208.000), report d'ancienneté de 2 ans.
Guitard (Henri), 4e échelon, indice 165 (175.000).
Mme Duran (Marguerite), 1er échelon, indice 135 (141.000), report d'ancienneté de 2 ans.

Les agents du cadre spécial ci-après désignés, de la faculté des sciences de l'université de Paris, sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret susvisé du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit:

Techniciens.

MM.
Hénon (Fernand), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 6 ans 2 mois.
Lézy (Maurice), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 4 ans 8 mois.
Guilhen (René), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 3 ans 1 mois.
Lavaur (Jean), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 1 an 8 mois.
Corbier (Charles), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 1 an.
Develay (Maurice), 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 10 mois.
Desgranges (Lucien), 6e échelon, indice 331 (337.000), avec report d'ancienneté de 1 an 7 mois.
Sourd (Camille), 6e échelon, indice 331 (337.000), avec report d'ancienneté de 7 mois.
Pateron (Edouard), 5e échelon, indice 302 (305.000), avec report d'ancienneté de 1 an 9 mois.
Serré (Maurice), 3e échelon, indice 244 (247.000), avec report d'ancienneté de 1 mois.
Tissandier (Lucien), 3e échelon, indice 244 (247.000).

Techniciens adjoints.

MM.

Meyniel (Georges), 6e échelon, indice 270 (273.000), avec report d'ancienneté de 8 ans 4 mois.

Paleron (Albert), 6e échelon, indice 270 (273.000), avec report d'ancienneté de 7 ans.

Pelletier (Emile), 5e échelon, indice 252 (254.000), avec report d'ancienneté de 1 an 3 mois.

Rogel (Henri), 5e échelon, indice 252 (254.000), avec report d'ancienneté de 7 mois.

Beaudier (Bernard), 5e échelon, indice 252 (254.000), avec report d'ancienneté de 4 mois.

Leriche (Julien), 4e échelon, indice 234 (234.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 1 mois.

Lechat (André), 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 6 mois.

Chassagnard (Maurice), 2e échelon, indice 198 (197.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Mlle Beaufils (Yvonne), 1er échelon, indice 180 (175.000).

Aides techniques.

MM

Roulland (Marcel), 6e échelon, indice 240 (248.000), avec report d'ancienneté de 8 ans 8 mois.

Genesle (Jean), 6e échelon, indice 240 (248.000), avec report d'ancienneté de 7 ans 7 mois 15 jours.

Foulhac (Auguste), 5e échelon, indice 226 (233.000).

Pointeau (Maurice), 5e échelon, indice 226 (233.000).

Philippe (Edouard), 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 3 ans 4 mois.

Poibost (Louis), 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 1 an 2 mois.

Chapron (Jules), 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 6 mois.

Bruns (Henri), 2e échelon, indice 184 (187.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 3 mois.

Aides de laboratoires spécialisés.

MM.

Huetz (Georges), 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 21 ans.

Collenot, 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 5 ans.

Castet (Elie), 5e échelon, indice 200 (207.000), avec report d'ancienneté de 1 an 4 mois.

Begala (Antoine), 5e échelon, indice 200 (207.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Seguinot (Etienne), 4e échelon, indice 190 (195.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 10 mois.

Pauli (Georges), 4e échelon, indice 190 (195.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Bourre (Jean), 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Piedebout (André), 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 1 an 8 mois.

Delphins (Roger), 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 1 an 6 mois.

Guyaner (Louis), 2e échelon, indice 160 (160.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Aides de laboratoire.

MM.

Herbet (Robert), 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Marchand (André), 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Richard (Henri), 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Beridot (Marius), 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 10 mois.

Douet (Robert), 5e échelon, indice 175 (186.000).

Vasseur (Emile), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Hauck (Marcel), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Silvestre (Albert), 3e échelon, indice 155 (162.000).

Perreaux (André), 1er échelon, indice 135 (141.000), avec report d'ancienneté de 1 an 1 mois.

Formont (René), 1er échelon, indice 135 (141.000).

Vallée (Roger), 1er échelon, indice 135 (141.000).

Les agents du cadre spécial ci-après désignés de la faculté de pharmacie de l'université de Paris sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret susvisé du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit:

Techniciens adjoints.

MM.

Duveau (Edgard), 6e échelon, indice 379 (273.000), avec report d'ancienneté de 3 ans.

Hontarede (Henri), 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 1 an 21 jours

Aide technique.

M. Verger (Roger), 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 5 jours.

Aide de laboratoire spécialisé.

M. Brière (Georges), 4e échelon, indice 190 (195.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Aide de laboratoire.

M. Lavergne (Léon), 3e échelon, indice 155 (162.000), avec report d'ancienneté de 8 mois.

Mme Enguerrand (Suzanne), agent du cadre spécial à la faculté de droit de l'université de Paris, est intégrée, au 1er janvier 1949, dans le corps des aides de laboratoire et classée dans le 6e échelon de ce corps (indice 185, 196.000), avec un report d'ancienneté de 3 mois.

Les agents du cadre spécial ci-après désignés de la faculté des lettres de l'université de Paris sont intégrés, au 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit:

Aide de laboratoire spécialisé.

M. Monjanel (J.-Baptiste), 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Aides de laboratoire.

MM.

Romeu (Pierre), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Willemot (Marcel), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Les agents du cadre spécial ci-après désignés des services généraux de l'université de Paris sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret susvisé du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit:

Aide technique.

M. Beurland (Pierre), 6e échelon, indice 240 (248.000), avec un report d'ancienneté de 6 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.

Le Madec (Jean), 4e échelon, indice 190 (195.000), avec report d'ancienneté de 1 an 8 mois.

Parvy (Pierre), 3e échelon, indice 175 (180.000).

Aides de laboratoire.

MM.

Le Douaron (Joseph), 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 1 an 4 mois.

Valette (Antoine), 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 1 an 1 mois.

Marmiesse (Elie), 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 4 mois.

Taburet (Roger), 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Jouhanet (Henri), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Meffa (Pierre), 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Bauden (Louis), 3e échelon, indice 155 (162.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Lidove (Jean-Paul), 3e échelon, indice 155 (162.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Par arrêté du 31 décembre 1951:

M. Ray (Georges), agent stagiaire du cadre spécial à l'observatoire de Marseille, est intégré à la date du 1er janvier 1949 comme stagiaire dans le corps des techniciens, avec un report d'ancienneté de 3 mois.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 185 (191.000).

A dater du 1er octobre 1949, M. Ray est titularisé dans le corps des techniciens et classé dans le 4e échelon, indice 273 (275.000) avec un report d'ancienneté de 4 jours, compte tenu de 9 ans 4 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Mézière (Emile), agent du cadre spécial à l'observatoire de Besançon, est intégré à la date du 22 février 1949 dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 155 (162.000) avec un report d'ancienneté de 2 ans.

M. Cercy (Lucien), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de Clermont est intégré à la date du 1er janvier 1949 comme stagiaire, dans le corps des techniciens adjoints, avec un report d'ancienneté de 3 mois.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (175.000).

A dater du 1er octobre 1949, M. Cercy est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 2e échelon, indice 198 (197.000) avec un report d'ancienneté de 8 mois 4 jours, compte tenu de 2 ans 8 mois 4 jours de chantiers de jeunesse et de 1 an de stage.

M. Michel (Célestin), agent du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Nancy, est intégré, à la date du 1er juillet 1949, dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 5e échelon, indice 175 (186.000).

M. Astruc (Robert), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Poitiers, est intégré comme stagiaire au 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés, avec un report d'ancienneté de 15 jours.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 16 décembre 1949, M. Astruc est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 1er échelon, indice 145 (149.000) avec un report d'ancienneté de 2 ans 3 mois, compte tenu de 1 an 3 mois de services militaires et de 1 an de tage.

M. Gourbeau (Camille), agent stagiaire du cadre spécial à l'E. N. S. M. A. de l'université de Poitiers, est intégré comme stagiaire au 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire, avec un report d'ancienneté de 15 jours.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 16 décembre 1949, M. Gourbeau sera classé dans le 2e échelon, indice 145 (149.000) avec un report d'ancienneté de 5 mois 20 jours, compte tenu de 2 ans 5 mois 20 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Sicard (Christian), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Poitiers, est intégré comme stagiaire au 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire, avec une ancienneté de 15 jours.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 16 décembre 1949, M. Sicard est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 1er échelon, indice 135 (141.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans 4 mois 23 jours, compte tenu de 1 an 4 mois 23 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Edighoffer (Frédéric), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de Strasbourg, est intégré comme stagiaire au 1er janvier 1949, dans le corps des aides de laboratoire avec une ancienneté de 3 mois

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er octobre 1949, M. Edighoffer est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 2e échelon, indice 145 (149.000) avec un report d'ancienneté de 1 an 6 mois 8 jours, compte tenu de 3 ans 6 mois 8 jours de services militaires et de 1 an de stage.

Mlle Urban (Marguerite), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est intégrée à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire avec un report d'ancienneté de 3 mois.

Elle recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er octobre 1949, Mlle Urban est titularisée dans le corps des aides de laboratoire et classée dans le 1er échelon, indice 135 (141.000) avec un report d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Martin (Jean-Jacques), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de pharmacie de l'université de Strasbourg, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire avec un report d'ancienneté de 3 mois.

Il recevra une indemnité non soumise à retenues calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er octobre 1949, M. Martin est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 1er échelon, indice 135 (141.000) avec un report d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Dandieu (Roger), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est intégré comme stagiaire dans le corps des techniciens adjoints avec un report d'ancienneté de 2 mois.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (175.000).

A dater du 1er novembre 1949, M. Dandieu est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 1er échelon, indice 180 (175.000), avec un report d'ancienneté de 1 an de stage,

M. Gleyzes (Maurice), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949, dans le corps des aides de laboratoire spécialisé avec un report d'ancienneté de 2 mois.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 1er novembre 1949, M. Gleyzes est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 1er échelon, indice 145 (149.000) aevc un report d'ancienneté de 1 an de stage.

Par arrêté du 31 décembre 1951:

M. Laggi (Jean), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de Marseille, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il recevra une indemnite non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 1er janvier 1950, M. Laggi est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 3e échelon, indice 175 (191.000), avec un report de 3 ans 3 mois 10 jours, compte tenu de 8 ans 3 mois 10 jours de services militaires et d'un an de stage.

M. Aubert (Louis), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de Marseille, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er janvier 1950, M. Aubert est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 155 (172.000), avec un report de 1 an 1 mois 3 jours, compte tenu de 6 ans 7 mois 3 jours de services militaires et d'un an de stage.

M. Véron (Jules), agent du cadre spécial à la faculté des sciences de Marseille, est intégré à la date du 1er juillet 1950 dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 3e échelon, indice 210 (238.000), avec un report de 2 ans 5 mois 7 jours.

Mlle Rey (Jeanne), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, est intégrée comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Elle recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er janvier 1950, Mlle Rey est titularisée dans le corps des aides de laboratoire et classée dans le 3e échelon, indice 155 (172.000), avec un report d'ancienneté d'un an de stage.

M. Dartenuc, agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, est intégré comme stagiaire à la date du 15 janvier 1949 dans le corps des aides de l'aboratoire spécialisés.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 15 janvier 1950, M. Dartenuc est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et rangé dans le 1er échelon, indice 145 (159 [illegible]0), avec un report d'un an de stage.

M. Parcelier (Pierre), agent stagiaire du cadre spécial à l'observatoire de Bordeaux, est intégré à la date du 1er mai 1949 dans le corps des aides techniques.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 170 (167.000).

A dater du 1er mai 1950, M. Parcelier est classé dans le 1er échelon, indice 170 (183.000), avec un report d'un an de stage.

M. Boussemart, agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, est intégré comme stagiaire à la date du 1er novembre 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er novembre 1950, M. Boussemart sera classé dans le 1er échelon, indice 135 (148.000), avec un report d'ancienneté d'un an de stage.

M. Derval (Guy), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Caen, est intégré comme stagiaire à la date du 1er octobre 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A compter du 1er octobre 1950, M. Derval est classé dans le 1er échelon, indice 135 (148.000), avec un report d'un an de stage.

M. Vitu (René), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Dijon, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er janvier 1950, M. Vitu est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 1er échelon, indice 135 (148.000), avec un report d'un an de stage.

M. Frérot (Claude), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Dijon est intégré comme stagiaire à la date du 1er février 1949, dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er février 1950, M. Frérot est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 2e échelon, indice 145 (173.000) avec un report de 1 an 2 mois 6 jours, compte tenu de 3 ans 2 mois 6 jours de services militaires et d'un an de stage.

M. Lagarde (Claude), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, est intégré à la date du 1er janvier 1950, dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et rangé dans le 1er échelon, indice 145, avec un report d'un an pour services militaires.

M. Pillet (Marius), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Lyon, est intégré comme stagiaire à la date du 1er novembre 1949 dans le corps des aides techniques.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 170.

A dater du 1er novembre 1950, M. Pillet est classé dans le 2e échelon, indice 184 (203.000), avec un report d'ancienneté de 1 an 4 mois 29 jours, compte tenu de 3 ans 4 mois 29 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Cabanis (Albert), agent du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Montpellier, est intégré à la date du 1er janvier 1950 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et rangé dans le 3e échelon, indice 175.

M. Brousse (Yvan), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, est intégré à la date du 1er janvier 1949 comme stagiaire dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er janvier 1950, M. Brousse est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 155 (172.000) avec un report d'ancienneté de 1 an 2 mois 13 jours, compte tenu de 6 ans 2 mois 13 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Viala (Pierre), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de pharmacie de l'université de Montpellier, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er janvier 1950, M. Viala est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et rangé dans le 1er échelon, indice 135 (148.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans, compte tenu de 1 an de services militaires et de 1 an de stage.

M. Joly (Pierre), agent stagiaire du cadre spécial aux services communs de l'université de Montpellier, est intégré comme stagiaire à la date du 15 juin 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145.

A dater du 15 juin 1950 M. Joly est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 1er échelon, indice 145 (159.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans 9 mois 23 jours, compte tenu de 1 an 9 mois 23 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Abry (François), agent du cadre spécial à la faculté de pharmacie de l'université de Montpellier, est intégré à la date du 1er octobre 1950 dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 175 (198.000).

M. Fritsch (Raymond), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Nancy, est intégré comme stagiaire à la date du 1er février 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 1er février 1950 M. Fritsch est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 2e échelon, indice 160 (173.000) avec un report d'ancienneté de 8 mois 20 jours, compte tenu de 2 ans 8 mois 20 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Jacques (Emile), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de pharmacie de l'université de Nancy, est intégré comme stagiaire à la date du 1er novembre 1949, dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135.

A dater du 1er novembre 1950 M. Jacques est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 4e échelon, indice 165 (186.000) avec un report d'ancienneté de 2 mois 23 jours, compte tenu de 9 ans 2 mois 23 jours de services militaires et 1 an de stage.

M. Obtel, agent du cadre spécial aux services généraux de l'université de Nancy, est intégré à la date du 20 novembre 1950, dans le corps des aides de laboratoire spécialisés; il sera classé dans le 3e échelon, indice 175 (194.000).

M. Gautier (Louis), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Rennes, est intégré comme stagiaire à la date du 1er janvier 1949 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 145 (149.000).

A dater du 1er janvier 1950 M. Gautier est titularisé dans le corps des aides de laboratoire spécialisés et classé dans le 3e échelon, indice 175 (194.000), avec un report d'ancienneté de 1 an 10 mois 23 jours, compte tenu de 6 ans 10 mois 23 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Bernhardt (René), agent du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, est intégré à la date du 1er février 1950 dans le corps des aides de laboratoire spécialisés, indice 159, avec un report d'ancienneté de 2 ans 1 mois 26 jours.

M. Thiébault (Philippe), agent du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est intégré à la date du 1er octobre 1950 dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 175 (198.000).

M. Maury (Léopold), agent du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Toulouse, est intégré à la date du 1er mars 1950 dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 3e échelon, indice 175 (198.000).

M. Fages (Louis), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Toulouse, est intégré comme stagiaire à la date du 1er juillet 1949 dans le corps des aides techniques.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 170 (167.000).

A dater du 1er juillet 1950 M. Fages est titularisé dans le corps des aides techniques et classé dans le 1er échelon, indice 170 (183.000) avec un report d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Soubiran (Julien), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté de médecine de l'université de Toulouse, est intégré comme stagiaire à la date du 1er juillet 1949 dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (141.000).

A dater du 1er juillet 1950 M. Soubiran est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 1er échelon, indice 135 (155.000) avec un report d'ancienneté d'un an de stage.

M. Bilotte (Aimé), agent stagiaire du cadre spécial à l'observatoire de Toulouse, est intégré comme stagiaire à la date du 1er octobre 1949 dans le corps des techniciens adjoints.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (175.000)

A dater du 1er octobre 1950, M. Bilotte est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 2e échelon, indice 198 (217.000), avec un report d'ancienneté de 1 an 4 mois 9 jours compte tenu de 3 ans 4 mois 9 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Auriac (François), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est intégré comme stagiaire à la date du 10 octobre 1948 dans le corps des techniciens adjoints.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180

A dater du 10 octobre 1950, M. Auriac est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 2e échelon, indice 198 (217.000), avec un report d'ancienneté de 1 an 6 mois 6 jours compte tenu de 3 ans 6 mois 6 jours de services militaires et de 1 an de stage.

Par arrêté du 31 décembre 1951 :

M. Laubié (Louis), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est intégré comme stagiaire, à la date du 1er octobre 1950, dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (155.000).

A compter du 1er octobre 1951, M. Laubié est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 2e échelon, indice 155 (228.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans 8 mois 10 jours, compte tenu de 4 ans 8 mois 10 jours de services militaires et de 1 an de stage.

M. Gaubil (Pierre), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est intégré comme stagiaire, à la date du 1er octobre 1950, dans le corps des aides de laboratoire.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 135 (155.000).

A compter du 1er octobre 1951, M. Gaubil est titularisé dans le corps des aides de laboratoire et classé dans le 1er échelon, indice 135 (210.000), avec un report d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Prost, agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Nancy, est intégré comme stagiaire, à la date du 1er août 1950, dans le corps des techniciens adjoints.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (211.000).

A compter du 1er août 1951, M. Prost est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 1er échelon, indice 180 (232.000), avec un report d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Duval (Aristide), agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Rennes, est intégré comme stagiaire, à la date du 1er janvier 1950, dans le corps des techniciens adjoints.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (193.000).

A compter du 1er janvier 1951, M. Duval est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 1er échelon, indice 180 (232.000), avec un rapport d'ancienneté de 1 an de stage.

M. Bottazzi (Henry) agent stagiaire du cadre spécial à la faculté des sciences de l'université de Lyon, est intégré comme stagiaire, à la date du 1er janvier 1950, dans le corps des techniciens adjoints.

Il recevra une indemnité non soumise à retenue, calculée sur le taux du 1er échelon, indice 180 (211.000)

A compter du 1er janvier 1951, M. Bottazzi est titularisé dans le corps des techniciens adjoints et classé dans le 1er échelon, indice 180 (232.000), avec un report d'ancienneté de 2 ans 1 mois 21 jours, compte tenu de 1 an 1 mois 21 jours de services militaires et de 1 an de stage.

Par arrêté du 31 décembre 1951, les agents du cadre spécial ci-après désignés des universités des départements sont intégrés, à dater du 1er janvier 1949, dans les corps prévus au décret susvisé du 15 février 1951, et classés ainsi qu'il suit :

AIX - MARSEILLE

Aides techniques.

MM.

Viard (Georges), faculté mixte de médecine et pharmacie, 3e échelon, indice 198 (201.000), avec report d'ancienneté de 1 mois 19 jours.

Roustan (Eugène), faculté mixte de médecine et pharmacie, 1er échelon, indice 170 (167.000).

Aides de laboratoire.

MM.

Canac (Fernand), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Mourayre (Jean), faculté de médecine, 3e échelon, indice 155 (162.000).

Roux (Honoré), faculté de médecine, 3e échelon, indice 155 (162.000).

BESANÇON

Aides de laboratoire.

MM.

Briat (Sylvain), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Montrichard (Charles), faculté des sciences, 4e échelon, indice 165 (175.000).

BORDEAUX

Technicien.

M. Langemarie (Marcel), faculté des sciences, 5e échelon, indice 302 (305.000), avec report d'ancienneté de 8 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.

Ladevèze, faculté de médecine, 7e échelon, indice 220 (222.000).

Carrière (Jean), faculté des sciences, 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Aides de laboratoire.

MM.

Besson, faculté de médecine, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 5 ans.

Gazal (Antoine), faculté de médecine, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Torlois, faculté de médecine, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Chabaud (Gaston), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Dupont (Louis), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Quézel (Henri), faculté des sciences, 3e échelon, indice 155 (162.000), avec report d'ancienneté de 1 an 3 mois.

CLERMONT-FERRAND

Aide de laboratoire spécialisé.

M. Prunevielle (Marcel), faculté des sciences, 2e échelon, indice 160 (160.000), avec report d'ancienneté de 11 mois 17 jours.

Aides de laboratoire.

MM.

Thiaillier (Paul), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Chaussade, observatoire du Puy-de-Dôme, 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 8 mois 7 jours.

DIJON

Aide de laboratoire.

M. Vadot (Emile), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000).

GRENOBLE

Technicien.

M. Espagnac (Martin), faculté des sciences, 2e échelon, indice 215 (218.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Aide technique.

M. Roux (Enos), faculté des sciences, 3e échelon, indice 198 (201.000), avec report d'ancienneté de 1 mois 28 jours.

LILLE

Technicien adjoint.

M. Révéré (Arthur), faculté des sciences, 6e échelon, indice 270 (273.000), avec report d'ancienneté de 7 ans 5 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.

Tiedrez (Julien), faculté de médecine, 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 1 an 2 mois 17 jours.

Leblanc (André), faculté des sciences, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Pelcener (Edmond), faculté des sciences, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Thais (Jules), faculté des sciences, 2e échelon, indice 160 (160.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 19 jours.

Bigand (Jules), faculté des sciences, 2e échelon, indice 160 (160.000).

Aides de laboratoire.

MM.

Parent (Albert), faculté de médecine, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Doby (Marcel), faculté de médecine, 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Vandenbruggen (Jean), faculté des lettres, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Mahieu (Paul), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000).

Quertigniez, faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000).

Nesslany (Joseph), faculté de médecine, 2e échelon, indice 145 (149.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Mepiont (Robert), faculté des lettres, 1er échelon, indice 135 (141.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

LYON

Techniciens adjoints.

MM.

Bouvier (Jean), faculté mixte de médecine et pharmacie, 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 1 an 3 mois.

Guiraud (Charles), faculté des sciences, 1er échelon, indice 180 (175.000), avec report d'ancienneté de 1 mois 15 jours.

Aide technique.

M. Maurette (Joseph), faculté mixte de médecine et pharmacie, 3e échelon, indice 198 (201.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.

Onimus (Philippe), faculté mixte de médecine et pharmacie, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 3 ans.

Deville (Jean), faculté mixte de médecine et pharmacie, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Bailly (François), faculté des sciences, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

MONTPELLIER

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.

Herbaut (Alphonse), faculté de médecine, 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 3 ans.

Barré (Raymond), faculté des sciences, 1er échelon, indice 145 (149.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 5 mois 17 jours.

Aides de laboratoire.

MM.

Blanchet (Georges), faculté de médecine, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 4 ans.

Barré (Emile), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Chalier (Auguste), faculté de médecine, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

Terrolles (Maurice), faculté des sciences, 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 1 mois.

NANCY

Technicien adjoint.

M. Jacquot (André), faculté de pharmacie, 5e échelon, indice 251 (254.000), avec report d'ancienneté de 1 an 3 mois.

Aide technique.

M. Bloin (Roger), services généraux 1er échelon, indice 170 (167.000), avec report d'ancienneté de 1 an 1 mois 26 jours.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.
Maire (Pierre), faculté des sciences, 7e échelon, indice 220 (232.000).
Cherrier, faculté des sciences, 3e échelon, indice 175 (180.000).
Magnien (François), faculté des sciences, 3e échelon, indice 175 (180.000).

Aides de laboratoire.

MM.
Léonard (Charles), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.
Berlon, faculté de médecine, 5e échelon, indice 175 (186.000).
Mège (Emile), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 1 an
Cordier (Paul), faculté des sciences, 3e échelon, indice 155 (162.000), avec report d'ancienneté de 10 mois 4 jours.

POITIERS

Aide technique.

M. Poupard (Agénor), faculté des sciences, 1er échelon, indice 170 (167.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 15 jours.

Aide de laboratoire.

M. Giafret (Pierre), faculté des sciences, 6e échelon, indice 185 (196.000), avec report d'ancienneté de 1 an.

RENNES

Aide technique.

M. Cormier (Léon), faculté des sciences, 5e échelon, indice 226 (233.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.

STRASBOURG

Technicien.

M. Schneider (Richard), observatoire, 7e échelon, indice 360 (370.000). avec report d'ancienneté de 2 ans 10 mois 16 jours.

Techniciens adjoints.

MM.
Huber (Ernest), faculté de médecine, 1e échelon, indice 234 (234.000), avec report d'ancienneté de 3 ans 5 mois.
Muller (Robert), faculté des sciences, 3e échelon, indice 216 (216.000).
Uhrig (Max), faculté des sciences, 3e échelon, indice 216 (216.000), avec report d'ancienneté de 3 ans 7 mois 15 jours,

Aides techniques.

MM.
Klein (René), Institut de physique du globe, 6e échelon, indice 240 (248.000), avec report d'ancienneté de 13 ans 4 mois.
Collinet (Albert), faculté de médecine, 6e échelon, indice 240 (248.000), avec report d'ancienneté de 10 ans 9 mois.
Huber (Anselme), faculté des sciences, 6e échelon, indice 240 (248.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 9 mois.
Burckel (Charles), faculté des sciences, 5e échelon, indice 226 (233.000), avec report d'ancienneté de 1 an 11 mois.
Schmitt (Camille), faculté des sciences, 4e échelon, indice 212 (216.000), avec report d'ancienneté de 3 ans 5 mois 22 jours.
Mlle Muller (Lina), faculté de médecine, 2e échelon, indice 184 (187.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.
Mattern (Georges), faculté de médecine, 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 10 ans.
Werle (Charles), faculté de médecine, 5e échelon, indice 200 (207.000), avec report d'ancienneté d'un an.
Gangloff (Charles), faculté des sciences, 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 1 an 9 mois 16 jours.
Friess (Eugène), faculté de médecine, 3e échelon, indice 175 (180.000), avec report d'ancienneté de 6 mois 12 jours
Richter (Robert), faculté des sciences, 2e échelon, indice 160 (160.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 20 jours.
Pfertzel (René), faculté des sciences, 2e échelon, indice 160 (160.000), avec report d'ancienneté de 20 jours.

Aides de laboratoire.

MM.
Benoit (Jean), faculté de droit, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 19 ans.
Schwind (Antoine), faculté de médecine, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 12 ans.
Gillmann (Joseph), faculté de pharmacie, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 11 ans.
Koessler (Camille), faculté de médecine, 7e échelon. indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 5 ans.
Nosbonne (Joseph), faculté de pharmacie, 7e échelon, indice 195 (208.000), avec report d'ancienneté de 4 ans.
Bastian (Charles), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000).
Klein (Charles), faculté des sciences, 7e échelon, indice 195 (208.000).
Wagner (Richard), faculté des sciences, 5e échelon, indice 175 (186.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.
Kaiser (Frédéric), faculté de médecine, 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.
Sarcy (Robert), faculté de médecine, 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 7 mois 4 jours.
Krauth (Jules), palais universitaire, 4e échelon, indice 165 (175.000), avec report d'ancienneté de 3 mois.
Knapp (Charles), faculté des sciences, 4e échelon, indice 165 (175.000).
Metz (Jean), faculté des sciences, 1er échelon, indice 135 (141.000) (démissionnaire à la date du 1er mars 1951).

TOULOUSE

Technicien.

M. Perriard (Edmond), école nationale supérieure d'électronique et hydraulique, 7e échelon, indice 360 (370.000), avec report d'ancienneté de 2 mois.

Aides de laboratoire spécialisés.

MM.
Decomps (David), faculté des sciences, 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 9 ans.
Seignan, faculté des sciences, 7e échelon, indice 220 (232.000), avec report d'ancienneté de 1 an.
Terradas (Charles), faculté des sciences, 6e échelon, indice 210 (220.000), avec report d'ancienneté de 2 ans.

Aides de laboratoire

MM.
Vidal (Auguste), faculté mixte de médecine et pharmacie, 7e échelon. Indice 195 (208.000) avec report d'ancienneté de 2 ans.
Despax (Justin), observatoire, 5e échelon, indice 175 (186.000).
Hérisson (François), faculté des sciences, 2e échelon, indice 145 (149.000), avec report d'ancienneté de 2 ans 8 mois 21 jours.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1950: page 11883, au lieu de: « Aupecie (Maurice), instituteur de 6e classe du département de Saône-et-Loire, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer à Beyrouth », lire: « M. Aupecie (Maurice), instituteur stagiaire du département de Saône-et-Loire, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer à Beyrouth ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Modification à l'arrêté du 4 mars 1949 portant règlement de l'examen du brevet d'enseignement industriel.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, (enseignement technique, jeunesse et sports),

Vu la loi du 25 juillet 1919 portant organisation de l'enseignement technique;

Vu la loi validée du 5 août 1942 modifiée, relative à la délivrance des diplômes professionnels;

Vu le décret du 22 janvier 1949 relatif aux titres de capacités de l'enseignement technique;

Vu l'arrêté du 4 mars 1949 portant règlement de l'examen du brevet d'enseignement industriel;

Vu le décret n° 51-111 du 26 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, (enseignement technique, jeunesse et sports),

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 4 mars 1949 portant règlement de l'examen du brevet d'enseignement industriel sont complétés ainsi qu'il suit:

Art. 4. — . . . . . .

« L'inscription à la seconde session doit être faite six semaines au moins avant la date fixée pour l'examen ».

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1952.

JEAN MASSON.

Liste des candidats admis à la session 1951 de l'examen pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé organisé au Conservatoire national des arts et métiers.

MM. Caussarieu (André), ingénieur: chimie industrielle.
Duprat (François), ingénieur: aéronautique.
Durepaire (Henri), ingénieur: chimie industrielle.
Goulhot (André), ingénieur: organisation scientifique du travail.
Koulytchizky (Victor), ingénieur: béton armé.
Lohezic (Pierre), ingénieur: électricité.
Mistral (Marcel), ingénieur: travaux publics.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 11 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.
Cazes (Pierre), inspecteur général des ponts et chaussées. Officier du 8 août 1939.
Daum (Léon), directeur général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt. Officier du 21 octobre 1932.
Sentenac (François-Bernard), inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des services techniques de la préfecture de la Seine. Officier du 21 octobre 1932.

Décret du 11 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.
Abegg (Charles-Jean), inventeur et constructeur de matériel de chemin de fer. Chevalier du 31 décembre 1938.
Allary (Henri-Marie-Joseph), entrepreneur de travaux publics à Paris. Chevalier du 30 décembre 1925.
Bachet (Noël), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris. Chevalier du 25 juillet 1932.
Brugidou (André), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez. Chevalier du 1er août 1936.
De Brun (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Vannes. Chevalier du 1er janvier 1929.
Demeriiac (Henri-Louis-Raoul), ingénieur en chef, chef de division au service des approvisionnements de la Société nationale des chemins de fer français à Paris. Chevalier du 28 juillet 1931.
Desmoulin (Marcel-Pierre-Marie), directeur à la Compagnie internationale des wagons-lits à Paris. Chevalier du 16 décembre 1937.
Duplessy (Lucien-Félix), administrateur civil de classe exceptionnelle au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, sous-directeur des routes. Chevalier du 8 août 1935.
Dussuel (Paul-Charles), maire d'Aix-les-Bains, président de l'Automobile-Club de Savoie. Chevalier du 16 juin 1930.
Fonliadosa (Fernand-François-Antonin-Alcibiade), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris. Chevalier du 22 décembre 1925.
François (Edma-Alfred), président de la Société des chaux et ciments de Lafarge et du Teil. Chevalier du 15 janvier 1920.
Gillet (Marie-François-Paul), président directeur général d'une société industrielle. Chevalier du 19 janvier 1919.
Long (Henri-Victor-Marie), ingénieur en chef, chef de division au service central du mouvement de la Société nationale des chemins de fer français à Paris. Chevalier du 16 décembre 1937.
Maugenest (Jacques-Henri-François-Marie-Paul), ingénieur en chef géographe hors classe à Paris. Chevalier du 25 décembre 1929.
Perigois (Yves-Marie), président de l'Automobile-Club des Côtes-du-Nord. Chevalier du 26 janvier 1929.
Schurr (Emile), ingénieur en chef, chef de division au service du matériel et de la traction de la région du Nord de la Société nationale des chemins de fer français à Paris-la Chapelle. Chevalier du 31 décembre 1938.
Valentin (Henri-Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nancy. Chevalier du 1er janvier 1939.
Ventenat (Marcel-Ludovic), ingénieur civil des mines, conseiller technique du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. Chevalier du 23 septembre 1942.
Voy (Pierre-Célestin), ingénieur des ponts et chaussées à Marseille. Chevalier du 23 décembre 1936.

Au grade de chevalier.

MM.
Ancelin (Emile-Marie-Désiré), chef de marine à la Société générale de touage et de remorquage; 57 ans de pratique professionnelle.
Arribehyute (Pierre-Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Melun; 27 ans 9 mois de services civils et militaires.
Augé (Noël), président du syndicat de l'hôtellerie de l'Ariège; 48 ans 6 mois de pratique professionnelle et services militaires.
Beguere (Antoine-François-Michel), entrepreneur de travaux publics à Lourdes; 31 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires
Bellanger (Jacques-Henri-François), vice-président du groupement des fabricants d'émulsion routière de bitume; 43 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.
Blais (Robert-Jean-Gabriel), ingénieur en chef, chef de division au service du matériel et de la traction de la région du Sud-Ouest de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 25 ans 3 mois de services civils et militaires.
Bordas (Marcel-Antoine), directeur des travaux de la chambre de commerce de Marseille; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires.
Borel (Jean-Jules-Ernest), ingénieur en chef, chef de division au service de l'exploitation de la région du Sud-Ouest de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 32 ans 1 mois de services civils et militaires.
Boulin (Claude), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Toulouse; 43 ans 4 mois de services civils et militaires.
Cachera (Alphonse-Désiré-Charles-Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Strasbourg; 35 ans 3 mois de services civils et militaires.
Caruel (Pierre-René), représentant des entreprises métropolitaines et coloniales à Fort-de-France (Martinique); 28 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.
Castera (Jean), directeur des établissements Bordeaux-Sud; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.
Cathelin (André-Aimé-Guy), vice-président de l'Automobile-Club de France; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.
Chabert (René-Romain-Achille), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Avignon; 30 ans 6 mois de services.
Chaste (Robert-Joseph-Jean), ingénieur des ponts et chaussées à Dijon; 23 ans 3 mois de services civils et militaires.
Cousin (Paul-Marie-Camille), ingénieur principal, chef de subdivision au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 31 ans 2 mois de services civils et militaires.
Desroy (Jean-Jules-Eugène), ingénieur en chef, chef de division au service technique du matériel de la traction de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 31 ans 1 mois de services civils et militaires.
Dollet (Henri-Antoine-Marie-Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bourg-en-Bresse; 33 ans 3 mois de services civils et militaires.
Abbé Dorna (Louis), président des Amis du vieux Saint-Etienne; 49 ans 6 mois de services et de pratique professionnelle.
Fayet (Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Orléans; 42 ans 8 mois de services civils et militaires.
Fougerolle (Maurice-Jean-Louis), directeur général d'une entreprise de travaux publics; 34 ans 6 mois de pratique professionnelle et services militaires.
Geraud (Ferdinand-Charles), secrétaire général du Touring-Club de France; 53 ans de pratique professionnelle et de services militaires.
Gervais (Gaston), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Annecy; 40 ans 6 mois de services civils et militaires.
Gervais de Rouville (Jean-Paul-Edouard), directeur de la Société commerciale d'affrètements et de commission; 31 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.
Gillard (Marcel-Marie-Louis), ouvrier des transports dans une entreprise de transports routiers à Vendôme; 51 ans de pratique professionnelle et de services militaires.
Guyot (Jean-Georges-Victor), directeur général de la Société nouvelle des appareils de Rouen dite La Grande Carue; 31 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.
Jay (Georges-Vital), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Marseille; 43 ans 4 mois de services civils et militaires.

Mme Lasgrezas, née Menoire (Anne-Marie-Madeleine), à Périgueux: services rendus au tourisme; 41 ans 9 mois de pratique professionnelle.

Lavigne (Claude), contrôleur de traction au 4e arrondissement de la traction de la région du Sud-Est de la Société nationale des chemins de fer français à Lyon; 29 ans de services civils et militaires.

Leblanc (Claude-Joseph-Victor), délégué général de la fédération nationale des transports routiers; 32 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lecellier (André-Hilaire), artiste cartographe en chef de 1re classe (en retraite du 1er octobre 1951); 44 ans 6 mois de services civils et militaires.

Lesage (René), directeur d'une entreprise de transports routiers à Mulhouse; 28 ans de pratique professionnelle et services militaires.

Mme Liger (Renée), administrateur civil de 1re classe au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme; 20 ans de services.

Machy (Cyr-Joseph-Henry), inspecteur principal à la direction de la compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Mayer (Pierre), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Nogent-sur-Marne; 47 ans de services civils et militaires.

Moroni (Ange-Pierre), administrateur et président directeur général de sociétés de transports et de sociétés hôtelières; 54 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Nouvion (Fernand-François-Pierre-Etienne), ingénieur principal au service technique du matériel et de la traction de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Passemard (Edmond), chef de gare principal hors classe au service de l'exploitation de la région du Sud-Est de la Société nationale des chemins de fer français à Clermont-Ferrand; 34 ans 1 mois de services civils et militaires.

Pierchon (Jean), président de la fédération du Nord des correspondants S. N. C. F.; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Prudhomme (Barthélémy), fondateur président de l'Automobile-Club du Haut-Jura; 47 ans 6 mois de pratique professionnelle

Razel (René-Lucien-Maurice), entrepreneur de travaux publics à Paris; 38 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Reffay (Louis-René-Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Châlons-sur-Marne; 31 ans 11 mois de services civils et militaires.

Revellin (Gaston), directeur des ateliers de Givors de la Compagnie Five-Lille; 52 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Reyt (Albert), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe à Paris; 27 ans 11 mois de services civils et militaires.

Robert (Etienne), ingénieur des ponts et chaussées à Orléans; 30 ans 8 mois de services civils et militaires.

Roquetanière (Isidore-Guy), président du syndicat d'initiative de Figeac, ingénieur des ponts et chaussées en retraite; 56 ans de services civils et militaires et de pratique professionnelle.

Ruhlmann (Henri), ingénieur en chef des services techniques du réseau ferré de la régie autonome des transports parisiens; 25 ans 10 mois de services civils et militaires.

Stephan (René-Edouard-Albert), ingénieur directeur d'une entreprise de travaux publics à Nice; 27 ans 2 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Tizon (Yves-Auguste), conseiller général, maire de Pontorson, vice-président de l'office départemental de tourisme de la Manche; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Vital (Joseph-Bernard), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Villefranche-de-Lauragais; 43 ans 6 mois de services civils et militaires.

Décret du 11 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre exceptionnel.

Par décret en date du 11 février 1952, rendu en conseil des ministres sur le rapport du président du conseil et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952, portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Legrand (Louis-Charles), directeur général de la régie autonome des transports parisiens. Chevalier du 5 mars 1947. (Titres exceptionnels.)

Date du concours pour le recrutement d'adjoints techniques des ponts et chaussées.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment le titre III de cette loi;

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels des administrations et établissements publics de l'Etat;

Vu le décret relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951;

Vu l'avis du contrôleur des dépenses engagées détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un concours pour le recrutement de cent vingt-cinq adjoints techniques des ponts et chaussées s'ouvrira le 12 mai 1952 dans les conditions fixées par le décret du 16 juin 1923 modifié par décret du 2 avril 1938, et l'arrêté du 20 juin 1923, modifié par arrêté du 3 mai 1938, fixant les conditions de recrutement des adjoints techniques des ponts et chaussées ainsi que le programme des épreuves du concours.

La date d'ouverture des épreuves pourra, si les conditions le justifient, être modifiée par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours visé à l'article 1er, il pourra être pourvu à dix emplois vacants dans le cadre des adjoints techniques des ponts et chaussées par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres, en vertu de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951. Les intéressés devront remplir les conditions fixées à l'article 3 ci-après.

Ces reclassements, qui devront être prononcés avant l'expiration de la période de validité de la loi susvisée, sont soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Les bénéficiaires de l'article 2 ci-dessus devront satisfaire aux conditions d'aptitude physique et morale exigées des candidats au concours normal d'adjoint technique des ponts et chaussées par l'arrêté du 20 juin 1923.

Ils devront, en outre, être âgés de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1952, et avoir occupé pendant trois ans au moins un emploi de dessinateur, d'adjoint à un ingénieur de travaux dans un service technique s'occupant de travaux publics, de travaux de génie civil ou de travaux similaires, ou de chef de bureau d'un service d'importance comparable à celle d'un arrondissement du service des ponts et chaussées.

Art. 4. — La période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée, pour les bénéficiaires de l'article 3 ci-dessus, à un an.

Il leur sera attribué, au titre de leur période d'essai, une note de valeur variant de 0 à 20, et fixée d'après les connaissances générales et professionnelles dont ils auront fait preuve, les aptitudes spéciales et les services rendus.

Art. 5. — Ils ne peuvent être définitivement nommés en qualité d'adjoint technique des ponts et chaussées que si la note de valeur attribuée en vertu des dispositions de l'article 4 ci-dessus est supérieure à 13 sur 20.

Fait à Paris, le 5 février 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI VERSSOU.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AIGARDI

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1952: page 1662, 1re colonne, au grade de chevalier, 1re ligne, au lieu de: « Duchanel (Miguel-Guy), membre actif et militant de la région parisienne de la F. O. P. A. C.; 25 ans de services civils et militaires », lire: « Duchanel (Miguel-Guy), membre actif et militant de la région parisienne de la F. O. P. A. C.; 25 ans de services civils et militaires »; 37e ligne, au lieu de: « Charbonnel (Ernest-Stéphane), chef de bureau de 1re classe, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 21 ans de services civils et militaires », lire: « Charbonnel (Ernest-Stéphane), chef de bureau hors classe, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 24 ans de services civils et militaires ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décrets du 9 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 9 février 1952, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Allaigre (Charles), président de la chambre syndicale des acheteurs négociants et commissionnaires en soieries et tissus. Chevalier du 9 mars 1937.

Bloch (Jacques), président directeur général de la Compagnie européenne des métaux. Chevalier du 23 juillet 1932.

Chatin (Lucien-Emile-Louis-Marie), président directeur général des Textiles artificiels du Sud-Est. Chevalier du 30 juillet 1937.

Claudon (Georges-Adolphe), vice-président de la chambre syndicale des huiles et graisses de Paris. Chevalier du 31 mai 1936.

Laugier (Marie-Léonce-Huberl), ingénieur honoraire à Electricité de France. Chevalier du 11 août 1931.

De Maublanc de Boisboucher (François-Marie-Jehan-Antoine), directeur de la région d'équipement hydraulique Pyrénées-Atlantique à Electricité de France. Chevalier du 16 juin 1920.

Montupet (Pierre-Léon), industriel. Chevalier du 14 juin 1923.

Au grade de chevalier.

MM.

Arnaud (Jean-Franck), industriel; 53 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Aubert (Roger-Adolphe), vice-président du syndicat national des industries radioélectriques; 26 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Barthelemy (André-Charles), industriel en bonneterie; 36 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Bernard (Maurice-Léon-Emile), chef de file régional à Electricité de France; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Degot (Pierre-Henri-Léon-Elie), ingénieur en chef des mines; 26 ans de services civils et militaires.

Deligny (Robert-Emile), industriel; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dosseche (Jules-Léon), président de sociétés; 40 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Dupont (Max-Louis-Gaston-Joseph), administrateur de société; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Duvivier (René), industriel; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ellissen (Jean-Albert-Charles-Edmond-Robert), administrateur de sociétés; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Faron (Marcel-Léon-Joseph), directeur de la Compagnie française de raffinage; 36 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Favier (Georges), vice-président de la chambre syndicale nationale des fabricants de confiserie; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fisch (Paul-Albert), industriel; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gachon (Albert-Josué), président directeur général de la Société Paris-Rhône; 49 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gentet (Marcel-Louis), vice-président du syndicat français de la cinématographie; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Hacquard (René-Jean-Eugène), président de la chambre syndicale de l'industrie du feutre; 40 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Jacquemin (Alexis-Octave), directeur de la Société nouvelle Pathé-Cinéma; 35 ans 10 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Jacquier (Pierre-Aimé-Charles), directeur général de la Société des accumulateurs fixes et de traction; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lartisien (Raymond-Jean), secrétaire administratif au conseil national du patronat français; 31 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lascaud (René-Albert), directeur de la régie départementale d'électricité à Blois; 30 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lecointre (Georges-Louis-Solbeuf), ingénieur au ministère de l'industrie et de l'énergie; 47 ans de services civils et militaires.

Lenoir (Jean-Henry), président directeur général de la Société des fonderies de Châtellerault; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Levantal (Grégoire-Michel-Bernard, dit Georges), secrétaire général de la Société pour le développement de l'industrie du gaz en France; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Malbois (André-Louis), président d'honneur du syndicat des négociants en cuirs et crépins de France; 53 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Mallet (Marcel-Alexandre-Marie), chef du centre mixte de distribution d'Electricité de France à Rennes; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Marsan (Georges-Léon-Emile), président de société; 28 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Mathieu (Simon-Joseph), président du syndicat des maroquiniers des Pyrénées-Orientales; 31 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Pinot-Périgord de Villechenon (Jacques-Charles-Marie-Jean), vice-président français du groupe de contrôle de l'acier; 33 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Sabatié (Albert-Jean-Emile), industriel délaineur; 55 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 9 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade de chevalier.

M. Viseux (Augustin), ingénieur des mines aux houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais; 22 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Widal (Georges-Jacques), avocat à la cour d'appel de Paris, avocat du ministère de la France d'outre-mer. Officier du 21 octobre 1932.

Décret du 12 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil et exceptionnel.

Par décret en date du 12 février 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil et exceptionnel:

Au grade de chevalier.

MM.

Boury (Charles), pasteur à Douala (Cameroun); 22 ans 8 mois 2 jours de ministère pastoral. Titres exceptionnels.

Dayan (Georges), avocat à la cour d'appel de Paris, chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer jusqu'au 10 août 1951; 20 ans 11 mois de services. Titres exceptionnels.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950 renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale;

Vu l'avis de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsque les frais de gestion d'une société de secours minière ou d'une union régionale de société de secours minières auront excédé au cours de l'exercice 1951 le montant du prélèvement de gestion maximum autorisé en application de l'arrêté du 5 septembre 1951, le conseil d'administration de l'organisme intéressé devra établir, pour 1952, un budget de gestion soumis pour approbation au ministre du travail et de la sécurité sociale, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 22 août 1950.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 1952.

PAUL BACON.

Commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Par arrêté en date du 4 février 1952, est nommé membre de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 en qualité de représentant titulaire des employeurs, M. Julien Brunhes, en remplacement de M. Ytasse, à titre de représentant du comité technique national provisoire des industries des transports et de la manutention.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 30 janvier 1952, M. Chauvin (Ernest-Aimé), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à la retraite, a été nommé inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre honoraire.

Par arrêté du 30 janvier 1952, M. Tournois (Georges-Pierre-James), inspecteur divisionnaire adjoint du travail et de la main-d'œuvre à la retraite, a été nommé inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre honoraire.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Legale (Félix-Paul), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à la retraite, a été nommé inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre honoraire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-150 du 12 février 1952 relatif à la prime de conservation des blés en culture au cours de la campagne 1951-1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre du budget, du ministre des affaires économiques,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937, relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié et complété par les textes subséquents;

Vu le décret n° 51-1056 du 31 août 1951 fixant le prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1951-1952 et notamment l'article 12 dudit décret,

Décrète:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 12 du décret n° 51-1056 du 31 août 1951 est modifié comme suit.

« Du 16 septembre 1951 au 15 février 1952, le prix du blé à la production, fixé à l'article 1er du présent décret sera majoré également chaque quinzaine d'une prime de conservation en culture égale à 6.50 F par quintal.

« Du 16 février au 15 mai 1952, le prix du blé à la production fixé à l'article 1er du présent décret sera majoré d'une somme constante de 65 F par quintal, représentant le montant des primes de conservation en culture précitées acquises à la date du 15 février 1952.

« Le bénéfice des primes de conservation en culture sera supprimé aux livraisons de blé faites à partir du 16 mai 1952 ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, le ministre du budget, le ministre des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 8 février 1952, Mlle Rivet, professeur chargée des fonctions de directrice à l'école d'enseignement ménager agricole ambulante du Cantal, est nommée régisseur pour cet établissement de l'avance de 20.000 F instituée auprès des écoles d'enseignement ménager agricole par les arrêtés interministériels des 29 juin 1943, 12 août 1946 et 4 juillet 1950.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 12 décembre 1951, M. Bonnet-Masimbert (François-Marie-Henri-Adolphe), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à Ajaccio (Corse), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade, classe et échelon actuels, à la direction générale des eaux et forêts (bureau du personnel), à Paris, en remplacement de M. Constantin, qui a reçu une autre affectation.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Application, à l'administration centrale du ministère de la marine marchande, des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales.

Le ministre de la marine marchande, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-548 du 24 mai 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950 susvisé sont applicables aux fonctionnaires titulaires ci-dessous énumérés occupant régulièrement des emplois permanents dans le cadre de l'administration centrale du ministère de la marine marchande:

Personnel titulaire de direction et administrateurs civils.
Secrétaires d'administration.
Agents supérieurs.
Adjoints administratifs, secrétaires sténodactylographes et sténodactylographes.
Agents titulaires de service.
Employés de bureau.

Toutefois, ces indemnités ne peuvent être allouées aux fonctionnaires qui bénéficient par ailleurs, en raison de leurs fonctions ou de leur grade, de primes de rendement ou d'indemnités de même nature.

En aucun cas, les attributions faites au titre du présent arrêté ne peuvent excéder, au total, un crédit calculé à raison de 5 p. 100 des traitements budgétaires des personnels intéressés.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère de la marine marchande est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
MARTIAL SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

Application, à l'administration centrale de l'établissement national des invalides de la marine, des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales.

Le ministre de la marine marchande, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-518 du 21 mai 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950 susvisé sont applicables aux fonctionnaires titulaires ci-dessous énumérés occupant régulièrement des emplois permanents dans le cadre de l'administration centrale de l'établissement national des invalides de la marine:

Personnel titulaire de direction et administrateurs civils.
Secrétaires d'administration.
Agents supérieurs.
Adjoints administratifs, secrétaires sténodactylographes et sténodactylographes.
Agents de service.
Employés de bureau.
Trésorier général des invalides de la marine.

Toutefois, ces indemnités ne peuvent être allouées aux fonctionnaires qui bénéficient par ailleurs, en raison de leurs fonctions ou de leur grade, de primes de rendement ou d'indemnités de même nature.

En aucun cas, les attributions faites au titre du présent arrêté ne peuvent excéder, au total, un crédit calculé à raison de 3 p. 100 des traitements budgétaires des personnels intéressés.

Art. 2. — Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du mercredi 13 février 1952.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux. (Nos 1385-1878-2543. — M. Robert Ballanger, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) relatif aux entreprises de crédit différé. (Nos 1027-2353-2556. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion des interpellations: 1° de M. Aumeran sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le Gouvernement de Bonn; 2° de M. Pierre Cot sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale; 3° de M. de Chambrun sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde; 4° de M. Monteil sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne, et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne; 5° de M. Dalbiez sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne; 6° de M. Fajon sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camoufler.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 13 février 1952.

N° 2478 (rectifié). — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2503 (1). — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à compléter les articles 7 et 8 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2504. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à organiser la recherche vétérinaire (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2511 (1). — Proposition de résolution de M. Deixonne tendant à inviter le Gouvernement à lever les restrictions qui visent certaines familles nombreuses dans le décret du 15 mars 1941 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2517 (1). — Proposition de loi de M. Deixonne portant rétablissement de la légalité républicaine en matière de réglementation des champs de courses (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2528. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à étendre à toutes les catégories du personnel des Charbonnages de France, les dispositions de la loi n° 50-1427 du 18 novembre 1950 relative à l'application aux mineurs du décret-loi du 29 octobre 1936 réglementant les cumuls d'une pension de retraite avec un traitement d'activité (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2532 (1). — Proposition de loi de M. Patinaud tendant à empêcher la fermeture du réseau du Vivarais (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 2550 (1). — Proposition de loi de M. Frugier tendant à permettre aux étudiants en médecine externes des hôpitaux et préparant l'internat des hôpitaux d'une ville de faculté de bénéficier d'un sursis d'études jusqu'à l'âge de trente ans (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2615 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2532 (1). — Proposition de résolution de M. Musmeaux tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 30 millions de francs, à titre de premier secours, pour venir en aide aux sinistrés des inondations de la vallée de la Scarpe et à accorder à ces sinistrés l'exonération de leurs impôts (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Nomination d'un membre de l'Assemblée de l'Union française.

Dans sa première séance du lundi 11 février 1952, l'Assemblée nationale a nommé M. Poimbœuf membre de l'Assemblée de l'Union française, en remplacement de M. Schock, démissionnaire.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 12 février 1952, l'Assemblée nationale a nommé M. Laforest membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Maurice Violette.

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Billiemaz, Calliot (Olivier), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gazier, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Morève, Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer.

Excusés. — MM. Bergasse, Desson, Georges (Maurice), Pierre-Olivier Lapie, Lebon, Mme Poinso-Chapuis.

Suppléants. — M. Dorey (de M. Catrice), M. de Montgolfier (de M. Plantevin).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Besset, Boutbien, Caillet (Francis), Camphin, Couinaud, Coulant (Robert), Fayet, Gazier, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Meck (Henri), Musmeaux, Patinaud, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Titeux, Valion (Louis), Viatle.

Suppléants. — M. Bricout (de M. Bernard), M. Commentry (de M. Cochart), M. Dorey (de M. Bouxom), M. Doutrellot (de M. Dubois), M. Gilliot (de M. Durbet), M. Guérard (de M. Jouberl), M. Hénault (de M. Samson), M. Henneguelle (de M. Segelle), M. Lacaze (de M. Duquesne), M. Jean Léon (de M. Arbellier), M. Lucas (de M. Gueye Abbas), M. Moisan (de M. Le Sciellour), M. Gabriel Roucaute (de M. Linet), M. Siefridt (de M. Fouyet).

Convocations de commissions.

La commission de la presse se réunira le vendredi 15 février 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 230):

Audition du président et des représentants de la fédération de la presse sur le problème du papier journal et la loi du 11 mai 1946 relative au transfert et à la dévolution de biens de presse.

Convocation rectifiée.

La réunion de la commission des affaires économiques prévue pour le mercredi 13 février 1952, à seize heures, aura lieu à quinze heures trente (même jour, même local, même ordre du jour)

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'agriculture le mercredi 13 février 1952, à quinze heures (local de la commission n° 232):

Urgence pour la proposition de résolution (n° 2496) de M. Waldeck Rochet tendant à ramener de 9l à 50 F la taxe de circulation sur la viande de porc.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le vendredi 15 février 1952, à quatorze heures trente (local du 5e bureau):

Suite du compte rendu de la mission effectuée en Indochine par une délégation de la sous-commission.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mercredi 13 février 1952, à dix heures, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mercredi 13 février 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures trente. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de l'éducation nationale, à seize heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 266.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma), à onze heures trente. — Local n° 230.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures et à seize heures. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures et à vingt et une heures. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 14 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

6e bureau. — Tchad (2e section). — Election de M. Saoulba Gontchamé en remplacement de M. Bechir Sow, démissionnaire. (Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur.)

2. — Discussion des propositions de résolution: 1° de MM. Pellenc et Jean Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des graves inondations survenues dans le département de Vaucluse; 2° de Mlle Mireille Dumont, M. Léon David et des membres du groupe communiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures indispensables devant l'étendue du désastre causé par les inondations actuelles dans le département de Vaucluse et le Sud-Est de la France; 3° de MM. Pic et Marius Moutet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des victimes des graves inondations survenues dans le département de la Drôme; 4° de MM Carcassonne, Lasalarié et Emilien Lieutaud, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations des Bouches-du-Rhône, victimes des calamités atmosphériques; 5° de M. Edgard Tailhades et Mme Crémieux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des importantes inondations survenues dans le département du Gard; 6° de MM. Henri Maupoil, Varlot et Pinsard, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés et des collectivités sinistrées à la suite des inondations de novembre 1951. (Nos 728, 741, 747, 748, 758, 778 et 839, année 1951. — M. Franck-Chante, rapporteur.)

Commission des finances.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Avinin, Berthoin (Jean), Chapalain, Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Montalembert (de), Pellenc, Primet, Rogier, Roubert (Alex), Sailer, Sclafer, Walker (Maurice).

Suppléants. — MM. Gravier (de M. Peschaud), Jean Guiter (de M. Bolifraud), Pic (de M. Auberger).

Assistait en outre à la séance. — M. de Maupeou (au titre de la commission de la défense nationale).

Convocation de bureau.

Le 2e bureau se réunira le jeudi 14 février 1952, à quinze heures quinze (local n° 201):

Examen du dossier d'élection de la Corrèze. — Election partielle du 27 janvier 1952.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 13 février 1952, à onze heures (local de la commission):

Suite de l'examen pour avis du projet de loi instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier (n° 817, année 1951). — Rapporteur pour avis: M. Maroger.

Réunions de commissions du mercredi 13 février 1952.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'éducation nationale, à onze heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 14 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion: *a*) de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Joseph Dumas, député, sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; *b*) de la proposition de résolution de MM. Borrey, Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi réglementant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; *c*) de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (N°s 247, année 1951; 288, année 1950; 20, année 1951, et 17, année 1952. — M. Begarra, rapporteur; n° 62, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Catrice (Paul), Jousselin, Scelles, Mme Malroux, M. Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bui Te Phuc, Bilavarn, Princesse Yukanthor.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Begarra), M. Julien (de M. Bidet), M. de Peretti (de M. Griaule), M. Raphaël-Leygues (de M. Kemajou).

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Aubert, Gaignard, Meyer, Reverbori, Schmitt, Thémia.

Excusés. — MM. Bocher, Benichicou, Boussenot, Charlier, Egretaud, Gaudart, Georges, Gucye Momar Djim, Léon-Robert, Lhuillier, Mignot, Montrat, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier.

Suppléants. — M. Reverbori (de M. Piéri), M. Aubert (de M. Rosseler), M. Schmitt (de M. René Moreux).

Convocations de commissions.

Rectificatif.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 13 février 1952, à dix-sept heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, et non à seize heures trente, local n° 219 (à Versailles), comme il avait été prévu:

I. — Audition de M. le représentant du ministre de la France d'outre-mer sur le projet de loi relatif à la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer (demande d'avis n° 302, année 1951, et rapport de M. Le Brun Kéris).

II. — Mission d'étude des secteurs d'amélioration rurale en Afrique équatoriale française, rapports de MM. Cazelles, Le Brun Kéris, Roulleaux-Dugage et Schock; discussion.

III. — Questions diverses.

La réunion de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, prévue pour le jeudi 14 février 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, est annulée et reportée au mercredi 20 février 1952, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor.

I. — Examen du rapport supplémentaire de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 60, année 1951) tendant à la suppression de la limite d'âge des notaires dans les Etablissements français de l'Inde, proposition renvoyée à la commission après opposition de l'auteur au vote sans débat.

II. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 213, année 1951) concernant un projet de décret modifiant les articles 1 et 3 du décret du 29 septembre 1928 réglementant le domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française.

III. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 303, année 1951) concernant un projet de décret rendant applicable aux Etablissements français de l'Océanie la loi n° 55-610 du 3 avril 1918, mettant fin à la prorogation, ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges d'hypothèques ou de nantissement et au renouvellement de ces inscriptions.

IV. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 304, année 1951) concernant un projet de décret modifiant en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie les dispositions du décret du 30 décembre 1937, concernant le régime de la transcription.

V. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 348, année 1951) concernant un projet de décret portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartement en Afrique équatoriale française.

VI. — Etude du projet de rapport de M. Randretsa sur la proposition (n° 136, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfant en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans ces mêmes territoires.

VII. — Questions diverses.

La réunion de la commission du plan, de l'équipement et des communications prévue pour le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures trente, local n° 120, est annulée et reportée au vendredi 15 février 1952, à quinze heures, local n° 120:

I. — Proposition (n° 289, année 1951) relative aux possibilités d'emprunt pour les provinces de Madagascar. — Projet de rapport pour avis de M. Charlier.

II. — Décret du 11 décembre 1951 tendant à l'établissement d'un second plan quadriennal. — Discussion.

III. — Programme 1951-1952 de l'Afrique équatoriale française (résolution du F. I. D. E. S.).

IV. — Propositions (n°s 52 et 71, année 1951) concernant le développement de l'aviation légère, sportive et sanitaire outre-mer. — Projet de rapport de M. Meyer.

V. — Questions diverses.

Rectificatif.

La commission de politique générale se réunira le 15 février 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, au lieu du mercredi 13 février 1952, à Versailles, comme il avait été prévu:

I. — Suite de l'examen d'un projet de rapport fait par M. Ya Doumbia sur la demande d'avis (n° 265, année 1951) sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils.

II. — Examen d'un projet de rapport fait par M. Roulleaux-Dugage sur la demande d'avis (n° 264, année 1951) sur le projet de loi concernant les conseils de districts des Etablissements français de l'Océanie.

III. — Eventuellement, examen d'un projet d'avis présenté par M. Tétau sur une proposition de résolution (n° 121, année 1950) et plusieurs demandes d'avis se rapportant au statut des chefs coutumiers en Afrique noire (n°s 179, 211, 216, 218, année 1951).

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des relations extérieures, prévue pour le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures trente, local n° 120, est annulée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 4 février au 11 février 1952:

1° Chroniques étrangères.

Allemagne, n° 88..... 50 F.
U. R. S. S., n° 111..... 50 F.
Espagne, n° 119..... 50 F.
Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

2° Articles et documents.

N° 2335. — Europe orientale (*Nouvelle orientation en Pologne. — L'indiscipline en Hongrie*)..... 20 F.
N° 2336. — U. R. S. S. (*L'esthétique lénino-marxiste*)..... 20 F.
N° 2337. — Afrique (*Une fédération de l'Afrique centrale. — La Grande-Bretagne au Soudan*)..... 20 F.
N° 2338. — Allemagne (*Bilan de l'Allemagne. — Les néo-nazis*)..... 20 F.
N° 2339. — Grande-Bretagne (*La loi sur la diffamation. — Les souvenirs de guerre du général Bradley*)..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

3° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère).

N° 211 du 5 février 1952 présente, notamment: Autour du problème de l'or. — L'évolution des prix et de la situation économique aux Etats-Unis.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

4° Cahiers français d'information.

N° 197 du 1er février 1952 présente, notamment: Le dégagement des épaves coulées. — La sélection psychotechnique.
Le numéro..... 40 F.
Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

5° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 197 du 9 février 1952 présente, notamment: Le cours des changes à la bourse de Zurich (base 100 fin 1949).
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs et avis n° 528 de l'office des changes relatif à l'application de l'avis aux importateurs du 7 février 1952 pour les produits originaires et en provenance de Finlande.

1. — A la suite de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 7 février 1952 pour les produits originaires et en provenance de Finlande, l'importation des produits désormais soumise à la présentation de licences d'importation doit s'effectuer selon les modalités fixées par les avis n° 483 du 4 janvier 1951 et 524 du 3 février 1952 de l'office des changes.

2. — Les dispositions de l'avis aux importateurs et avis n° 527 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 9 février 1952, s'appliquent pour les demandes d'importation de ces produits chaque fois qu'elles remplissent les conditions suivantes:

1° Elles sont de nouveau subordonnées à la présentation d'une licence aux termes de l'avis aux importateurs ci-dessus visé du 7 février 1952;

2° Les marchandises n'ont pas été expédiées à destination du territoire douanier avant le 7 février 1952;

3° Elles ont donné lieu, avant le 7 février 1952, à l'ouverture d'un dossier de domiciliation;

4° Elles ont fait, avant le 7 février 1952, l'objet d'un contrat commercial *bona fide* correspondant, quant à sa nature et quant à son montant, à l'activité habituelle et normale de l'importateur.

3. — Les demandes de licences d'importation qui répondent aux conditions définies ci-dessus, devront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), sur formules habituelles jusqu'au quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées des documents prévus par l'avis aux importateurs et avis n° 527 de l'office des changes visé ci-dessus.

Sociétés étrangères.

La ville de Budapest est, à partir du 1er août 1951, désabonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 250.000 obligations 4 p. 100 1911, d'une valeur nominale de 400 kr ou 420 F, n°s 1 à 250000.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon et de l'école régionale d'architecture de Lyon.

L'emploi de directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon et de l'école régionale d'architecture de Lyon est déclaré vacant.

Les candidats à cet emploi devront faire parvenir leur dossier de candidature à l'Hôtel de Ville de Lyon (1re division, 2e bureau) avant le 31 mai 1952.

Ce dossier comprendra les pièces suivantes:

1° Une demande sur timbre;

2° Un extrait d'acte de naissance;

3° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;

4° Un état des travaux, titres et diplômes avec, à l'appui, toutes copies conformes et toutes pièces justificatives utiles;

5° Une notice de renseignements précisant la situation de famille, la situation militaire, la situation professionnelle et, le cas échéant, le montant des rémunérations publiques ou des pensions de retraite civile ou militaire des candidats;

6° Une justification de domicile réel à Lyon ou dans l'agglomération lyonnaise et l'engagement de maintenir la résidence permanente dans cette agglomération pendant l'exercice des fonctions, en cas de nomination.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31 quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	11 février Cours relevés après Bourse	DEVISES	12 février 1952 Cours relevés avant Bourse	12 février 1952 Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 ..
349 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 40
1227 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1227 25
8025 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8030 ..
.... ..	.... ..	Côte française des Somalis (100 fr. Djib.)..	.... ..	.... ..

Réunions de commissions du mercredi 13 février 1952.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'éducation nationale, à onze heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 14 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion: a) de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Joseph Dumas, député, sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; b) de la proposition de résolution de MM. Borrey, Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi réglementant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; c) de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (N°s 247, année 1951; 238, année 1950; 20, année 1951, et 17, année 1952. — M. Begarra, rapporteur; n° 62, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Catrice (Paul), Jousselin, Scelles, Mme Malroux, M. Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bui Te Phuc, Bilavarn, Princesse Yukanthor.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Begarra), M. Julien (de M. Bidet), M. de Peretti (de M. Griaule), M. Raphaël-Leygues (de M. Kemajou).

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 12 février 1952.

Présents. — MM. Aubert, Gaignard, Meyer, Reverbori, Schmitt, Thémia.

Excusés. — MM. Bocher, Benichicou, Boussenot, Charlier, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Léon-Robert, Lhuillier, Mignot, Montral, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier.

Suppléants. — M. Reverbori (de M. Piéri), M. Aubert (de M. Rosseler), M. Schmitt (de M. René Moreux).

Convocations de commissions.

Rectificatif.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 13 février 1952, à dix-sept heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, et non à seize heures trente, local n° 219 (à Versailles), comme il avait été prévu:

I. — Audition de M. le représentant du ministre de la France d'outre-mer sur le projet de loi relatif à la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer (demande d'avis n° 302, année 1951, et rapport de M. Le Brun Kéris).

II. — Mission d'étude des secteurs d'amélioration rurale en Afrique équatoriale française, rapports de MM. Cazelles, Le Brun Kéris, Roulleaux-Dugage et Schock; discussion.

III. — Questions diverses.

La réunion de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, prévue pour le jeudi 14 février 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, est annulée et reportée au mercredi 20 février 1952, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor.

I. — Examen du rapport supplémentaire de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 60, année 1951) tendant à la suppression de la limite d'âge des notaires dans les Etablissements français de l'Inde, proposition renvoyée à la commission après opposition de l'auteur au vote sans débat.

II. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 213, année 1951) concernant un projet de décret modifiant les articles 1 et 3 du décret du 29 septembre 1928 réglementant le domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française.

III. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 303, année 1951) concernant un projet de décret rendant applicable aux Etablissements français de l'Océanie la loi n° 48-619 du 3 avril 1948, mettant fin à la prorogation, ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges d'hypothèques ou de nantissement et au renouvellement de ces inscriptions.

IV. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 304, année 1951) concernant un projet de décret modifiant en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie les dispositions du décret du 30 décembre 1937, concernant le régime de la transcription.

V. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 348, année 1951) concernant un projet de décret portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartement en Afrique équatoriale française.

VI. — Etude du projet de rapport de M. Randretsa sur la proposition (n° 186, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfant en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans ces mêmes territoires.

VII. — Questions diverses.

La réunion de la commission du plan, de l'équipement et des communications prévue pour le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures trente, local n° 120, est annulée et reportée au vendredi 15 février 1952, à quinze heures, local n° 120:

I. — Proposition (n° 289, année 1951) relative aux possibilités d'emprunt pour les provinces de Madagascar. — Projet de rapport pour avis de M. Charlier.

II. — Décret du 11 décembre 1951 tendant à l'établissement d'un second plan quadriennal. — Discussion.

III. — Programme 1951-1953 de l'Afrique équatoriale française (résolution du F. I. D. E. S.).

IV. — Propositions (n°s 52 et 71, année 1951) concernant le développement de l'aviation légère, sportive et sanitaire outre-mer. — Projet de rapport de M. Meyer.

V. — Questions diverses.

Rectificatif.

La commission de politique générale se réunira le 15 février 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, au lieu du mercredi 13 février 1952, à Versailles, comme il avait été prévu:

I. — Suite de l'examen d'un projet de rapport fait par M. Ya Doumbia sur la demande d'avis (n° 265, année 1951) sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils.

II. — Examen d'un projet de rapport fait par M. Roulleaux-Dugage sur la demande d'avis (n° 264, année 1951) sur le projet de loi concernant les conseils de districts des Etablissements français de l'Océanie.

III. — Eventuellement, examen d'un projet d'avis présenté par M. Tétau sur une proposition de résolution (n° 121, année 1950) et plusieurs demandes d'avis se rapportant au statut des chefs coutumiers en Afrique noire (n°s 179, 211, 216, 218, année 1951).

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des relations extérieures, prévue pour le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures trente, local n° 120, est annulée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 4 février au 11 février 1952:

1° Chroniques étrangères.

Allemagne, n° 88..... 50 F.
U. R. S. S., n° 111..... 40 F.
Espagne, n° 119..... 50 F.
Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

2° Articles et documents.

N° 2235. — Europe orientale (*Nouvelle orientation en Pologne. — L'indiscipline en Hongrie*)..... 20 F.
N° 2236. — U. R. S. S. (*L'esthétique léninо-marxiste*)..... 20 F.
N° 2237. — Afrique (*Une fédération de l'Afrique centrale. — La Grande-Bretagne au Soudan*)..... 20 F.
N° 2238. — Allemagne (*Bilan de l'Allemagne. — Les néo-nazis*)..... 20 F.
N° 2239. — Grande-Bretagne (*La loi sur la diffamation. — Les souvenirs de guerre du général Bradley*)..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

3° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère).

N° 211 du 5 février 1952 présente, notamment: Autour du problème de l'or. — L'évolution des prix et de la situation économique aux Etats-Unis.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

4° Cahiers français d'information.

N° 197 du 1er février 1952 présente, notamment: Le dégagement des épaves coulées. — La sélection psychotechnique.
Le numéro..... 40 F.
Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

5° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 197 du 9 février 1952 présente, notamment: Le cours des changes à la bourse de Zurich (base 100 fin 1949).
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs et avis n° 528 de l'office des changes relatif à l'application de l'avis aux importateurs du 7 février 1952 pour les produits originaires et en provenance de Finlande.

1. — A la suite de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 7 février 1952 pour les produits originaires et en provenance de Finlande, l'importation des produits désormais soumise à la présentation de licences d'importation doit s'effectuer selon les modalités fixées par les avis n° 483 du 4 janvier 1951 et 524 du 3 février 1952 de l'office des changes.

2. — Les dispositions de l'avis aux importateurs et avis n° 527 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 9 février 1952, s'appliquent pour les demandes d'importation de ces produits chaque fois qu'elles remplissent les conditions suivantes:

1° Elles sont de nouveau subordonnées à la présentation d'une licence aux termes de l'avis aux importateurs ci-dessus visé du 7 février 1952;
2° Les marchandises n'ont pas été expédiées à destination du territoire douanier avant le 7 février 1952;
3° Elles ont donné lieu, avant le 7 février 1952, à l'ouverture d'un dossier de domiciliation;
4° Elles ont fait, avant le 7 février 1952, l'objet d'un contrat commercial *bona fide* correspondant, quant à sa nature et quant à son montant, à l'activité habituelle et normale de l'importateur.

3. — Les demandes de licences d'importation qui répondent aux conditions définies ci-dessus, devront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 6, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), sur formules habituelles jusqu'au quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.
Elles devront être accompagnées des documents prévus par l'avis aux importateurs et avis n° 527 de l'office des changes visé ci-dessus.

Sociétés étrangères.

La ville de Budapest est, à partir du 1er août 1951, désabonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 250.000 obligations à p. 100 1911, d'une valeur nominale de 400 kr ou 420 F, n°s 1 à 250000.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon et de l'école régionale d'architecture de Lyon.

L'emploi de directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon et de l'école régionale d'architecture de Lyon est déclaré vacant.
Les candidats à cet emploi devront faire parvenir leur dossier de candidature à l'Hôtel de Ville de Lyon (1re division, 2e bureau) avant le 31 mai 1952.
Ce dossier comprendra les pièces suivantes:
1° Une demande sur timbre;
2° Un extrait d'acte de naissance;
3° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un état des travaux, titres et diplômes avec, à l'appui, toutes copies conformes et toutes pièces justificatives utiles;
5° Une notice de renseignements précisant la situation de famille, la situation militaire, la situation professionnelle et, le cas échéant, le montant des rémunérations publiques ou des pensions de retraite civile ou militaire des candidats;
6° Une justification de domicile réel à Lyon ou dans l'agglomération lyonnaise et l'engagement de maintenir la résidence permanente dans cette agglomération pendant l'exercice des fonctions, en cas de nomination.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	11 février Cours relevés après Bourse	DEVISES	12 février 1952 Cours relevés avant Bourse	12 février 1952 Cours cotés en Bourse
319 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	320 ..
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 ..
319 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	319 40
1227 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1227 25
8025 ..	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8030 ..
.... ..	.... ..	Côte française des Somalis (100 fr. Djib.)..	.... ..	.... ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des Usines de Sainte-Marie et Gravigny

CAPITAL: 96.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE:
A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

SERVICE COMMERCIAL:
79, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, A PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 88260; Saint-Dizier n° 288.

Producteurs: Haute-Marne 38.

Tirage d'obligations du 5 février 1952.

Liste des obligations 5 1/2 0/0 amorties, remboursables à 5.000 F à partir du 1er mars 1952.

3.271	3.272	3.273	3.274	3.275	3.321	3.322	3.323	3.324	3.325
3.276	3.277	3.278	3.279	3.280	3.326	3.327	3.328	3.329	3.330
3.281	3.282	3.283	3.284	3.285	3.331	3.332	3.333	3.334	3.335
3.286	3.287	3.288	3.289	3.290	3.336	3.337	3.338	3.339	3.340
3.291	3.292	3.293	3.294	3.295	3.341	3.342	3.343	3.344	3.345
3.296	3.297	3.298	3.299	3.300	3.346	3.347	3.348	3.349	3.350
3.301	3.302	3.303	3.304	3.305	3.351	3.352	3.353	3.354	3.355
3.306	3.307	3.308	3.309	3.310	3.356	3.357	3.358	3.359	3.360
3.311	3.312	3.313	3.314	3.315	3.361	3.362			
3.316	3.317	3.318	3.319	3.320					

Liste des obligations 5 1/2 0/0 sorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 1er mars 1952.

3.500 3.501 3.502 3.503 3.504 3.505 3.506 3.507 3.508 3.579
3.580 3.581 3.582 3.583 3.584 3.585 3.586

Etablissement financier chargé de ces remboursements: banque R. Varin-Bernier et Cie.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

R. C.: Seine 28531.

TIRAGE DU 1er FEVRIER 1952

EMPRUNT JUIN 1941

Obligations de 2.000 F 4 0/0 (42e tirage).

L'obligation n° 3.024.894 sera remboursée par **1.000.000** de francs.
L'obligation n° 2.814.023 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F:

4.347.030	4.347.230	4.347.430	4.347.630	4.347.830
4.347.130	4.347.330	4.347.530	4.347.730	4.347.930

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

2.766.063	2.766.463	2.766.863	4.976.266	4.976.666
2.766.163	2.766.563	2.766.963	4.976.366	4.976.766
2.766.263	2.766.663	4.976.066	4.976.466	4.976.866
2.766.363	2.766.763	4.976.166	4.976.566	4.976.966

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **25.000** F:

Dans la série de 2.250.001 à 2.251.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **50**;

Dans la série de 2.606.001 à 2.607.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **62**;

Dans la série de 2.835.001 à 2.836.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **77**;

Dans la série de 4.214.001 à 4.215.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **25**.

Les 200 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000** F:

Dans la série de 3.783.001 à 3.784.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **1**;

Dans la série de 5.677.001 à 5.678.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **7**.

Les 400 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 1.164.001 à 1.165.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **4**;

Dans la série de 1.733.001 à 1.734.000, les 200 obligations dont le numéro se termine par **2** et par **6**;

Dans la série de 4.056.001 à 4.057.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **2**.

Les 13.338 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

1.164.001 à 1.165.000	2.814.001 à 2.815.000	4.214.001 à 4.215.000
1.733.001 à 1.734.000	2.835.001 à 2.836.000	4.347.001 à 4.348.000
2.250.001 à 2.251.000	3.024.001 à 3.025.000	4.976.001 à 4.977.000
2.606.001 à 2.607.000	3.783.001 à 3.784.000	5.677.001 à 5.678.000
2.766.001 à 2.767.000	4.056.001 à 4.057.000	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mars 1952; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er mars 1952; elles ont droit au payement de ce coupon.

EMPRUNT 1943

Obligations de 10.000 F 3,50 0/0 (10e tirage).

L'obligation n° 222.332 sera remboursée par **2.000.000** de francs.
L'obligation n° 500.089 sera remboursée par **1.000.000** de francs.
L'obligation n° 449.461 sera remboursée par **500.000** F.
L'obligation n° 518.808 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F:

109.107	272.807	446.907	506.807	580.507
109.157	272.857	446.957	506.857	580.457

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

19.630	88.030	263.330	335.030	444.130
19.680	88.080	263.380	335.080	444.180
76.830	259.230	287.430	433.830	579.130
76.880	259.280	287.480	433.880	579.180

Les 60 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F :

19.440	48.754	191.754	335.040	522.854
19.660	48.756	191.756	335.060	522.856
27.404	76.810	259.210	433.810	560.404
27.406	76.860	259.260	433.860	560.406
27.454	88.010	263.310	444.110	560.454
27.456	88.060	263.360	444.160	560.456
44.304	136.104	287.410	458.004	576.904
44.306	136.106	287.460	458.006	576.906
44.354	136.154	292.604	458.054	576.954
44.356	136.156	292.606	458.056	576.956
48.704	191.704	292.654	522.804	579.110
48.706	191.706	292.656	522.806	579.160

Les 2.806 autres obligations des séries de 100 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **10.000** F, c'est-à-dire :

19.601 à 19.700	259.201 à 259.300	458.001 à 458.100
27.401 à 27.500	263.301 à 263.400	500.001 à 500.100
44.301 à 44.400	272.801 à 272.900	506.801 à 506.900
48.701 à 48.800	287.401 à 287.500	518.801 à 518.900
76.801 à 76.900	292.601 à 292.700	522.801 à 522.900
88.001 à 88.100	335.001 à 335.100	560.401 à 560.500
109.101 à 109.200	433.801 à 433.900	576.901 à 577.000
136.101 à 136.200	444.101 à 444.200	579.101 à 579.200
191.701 à 191.800	446.901 à 447.000	580.401 à 580.500
222.301 à 222.400	449.401 à 449.500	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mars 1952; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 mars 1952; elles ont droit au payement de ce coupon.

LISTES RECAPITULATIVES

arrêtées au 7 janvier 1952 des séries d'obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement.

EMPRUNT 4 0/0 JUIN 1941 (obligations de 2.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire : 30.001 à 31.000, 112.001 à 113.000, etc.)

NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.
30.001	Nov 44	807.001	Nov. 46	1.355.001	Nov. 47
112.001	Mai 42	842.001	Nov. 44	1.388.001	Mai 45
114.001	Août 44	850.001	Fév. 47	1.396.001	Nov. 48
121.001	Mai 42	852.001	Mai 50	1.415.001	Nov. 50
124.001	Mai 42	873.001	Fév. 51	1.439.001	Mai 48
175.001	Mai 43	914.001	Nov. 51	1.441.001	Fév. 51
188.001	Fév. 45	934.001	Août 42	1.443.001	Fév. 47
196.001	Mai 42	942.001	Fév. 50	1.474.001	Août 50
290.001	Août 44	964.001	Nov. 46	1.507.001	Nov. 45
384.001	Fév. 43	967.001	Fév. 44	1.537.001	Nov. 45
395.001	Fév. 45	972.001	Nov. 49	1.555.001	Août 45
396.001	Nov. 43	975.001	Fév. 45	1.572.001	Août 47
413.001	Mai 43	1.013.001	Mai 47	1.576.001	Mai 44
473.001	Mai 44	1.032.001	Nov. 49	1.599.001	Août 44
478.001	Nov. 44	1.046.001	Mai 51	1.617.001	Fév. 51
498.001	Nov. 47	1.047.001	Août 49	1.647.001	Fév. 51
543.001	Mai 43	1.064.000	Nov. 45	1.656.001	Mai 49
564.001	Fév. 50	1.067.001	Nov. 42	1.665.001	Août 44
574.001	Août 43	1.082.001	Fév. 47	1.671.001	Mai 48
598.001	Fév. 43	1.084.001	Nov. 49	1.672.001	Fév. 44
630.001	Fév. 51	1.102.001	Mai 48	1.686.001	Août 51
639.001	Fév. 51	1.109.001	Fév. 48	1.730.001	Août 48
645.001	Fév. 45	1.119.001	Nov. 50	1.731.001	Août 47
657.001	Août 42	1.132.001	Août 46	1.742.001	Août 44
671.001	Nov. 42	1.139.001	Mai 42	1.757.001	Fév. 44
685.001	Août 51	1.154.001	Nov. 47	1.766.001	Mai 46
694.001	Nov. 45	1.227.001	Août 47	1.769.001	Fév. 49
708.001	Fév. 49	1.229.001	Nov. 51	1.776.001	Août 49
710.001	Mai 42	1.230.001	Août 49	1.777.001	Mai 49
718.001	Mai 50	1.248.001	Mai 42	1.779.001	Nov. 49
723.001	Fév. 48	1.259.001	Août 49	1.791.001	Août 49
724.001	Fév. 51	1.262.001	Nov. 44	1.797.001	Fév. 51
734.001	Nov. 46	1.263.001	Fév. 46	1.800.001	Nov. 49
737.001	Mai 47	1.270.001	Fév. 43	1.817.001	Nov. 45
738.001	Nov. 49	1.271.001	Nov. 45	1.841.001	Août 51
742.001	Fév. 50	1.283.001	Nov. 42	1.848.001	Mai 51
748.001	Fév. 48	1.288.001	Mai 45	1.854.001	Mai 46
764.001	Fév. 46	1.338.001	Fév. 43	1.866.001	Nov. 47
780.001	Mai 44	1.345.001	Nov. 48	1.867.001	Août 50
795.001	Mai 46	1.354.001	Fév. 48	1.872.001	Août 45
1.875.001	Août 45	2.951.001	Nov. 50	4.445.001	Mai 46
1.877.001	Nov. 43	2.990.001	Fév. 48	4.469.001	Mai 50
1.883.001	Fév. 44	3.005.001	Août 47	4.479.001	Fév. 46
1.917.001	Nov. 49	3.014.001	Août 46	4.514.001	Mai 49
1.938.001	Nov. 50	3.030.001	Nov. 42	4.515.001	Août 47
1.939.001	Fév. 46	3.055.001	Mai 49	4.556.001	Mai 48
4.941.001	Mai 44	3.078.001	Fév. 47	4.564.001	Mai 48
4.946.001	Nov. 46	3.100.001	Fév. 44	4.593.001	Nov. 48
1.955.001	Août 48	3.111.001	Mai 51	4.634.001	Mai 49
1.964.001	Fév. 50	3.115.001	Août 50	4.659.001	Août 50
1.966.001	Mai 44	3.117.001	Fév. 47	4.669.001	Août 44
1.972.001	Mai 43	3.122.001	Fév. 49	4.687.001	Août 46
1.987.001	Fév. 46	3.141.001	Nov. 51	4.696.001	Août 46
1.990.001	Août 45	3.151.001	Nov. 45	4.715.001	Fév. 48
2.032.001	Mai 42	3.157.001	Fév. 46	4.722.001	Août 49
2.033.001	Nov. 51	3.176.001	Nov. 49	4.726.001	Août 46
2.044.001	Nov. 47	3.189.001	Mai 43	4.731.001	Mai 44
2.050.001	Nov. 48	3.194.001	Août 48	4.734.001	Mai 50
2.051.001	Nov. 47	3.224.001	Août 51	4.741.001	Fév. 45
2.073.001	Mai 44	3.226.001	Août 49	4.748.001	Fév. 51
2.074.001	Fév. 48	3.230.001	Fév. 48	4.771.001	Nov. 50
2.088.001	Mai 46	3.240.001	Nov. 47	4.776.001	Août 48
2.089.001	Août 46	3.241.001	Fév. 50	4.817.001	Août 51
2.119.001	Nov. 51	3.247.001	Fév. 49	4.848.001	Août 47
2.131.001	Mai 45	3.252.001	Fév. 47	4.861.001	Août 51
2.140.001	Nov. 42	3.270.001	Fév. 49	4.876.001	Nov. 48
2.141.001	Fév. 50	3.318.001	Nov. 46	4.883.001	Août 46
2.147.001	Mai 42	3.327.001	Août 48	4.902.001	Août 50
2.156.001	Nov. 43	3.343.001	Août 46	4.929.001	Nov. 50
2.157.001	Août 50	3.353.001	Mai 42	4.946.001	Nov. 43
2.159.001	Fév. 47	3.359.001	Août 48	4.979.001	Août 49
2.169.001	Août 48	3.375.001	Mai 42	4.983.001	Fév. 49
2.174.001	Mai 43	3.392.001	Fév. 49	4.993.001	Août 47
2.177.001	Fév. 50	3.408.001	Mai 48	5.003.001	Août 51
2.187.001	Mai 47	3.414.001	Mai 45	5.033.001	Mai 48
2.205.001	Nov. 45	3.416.001	Mai 50	5.057.001	Mai 47
2.208.001	Nov. 47	3.420.001	Nov. 45	5.104.001	Fév. 47
2.211.001	Fév. 48	3.431.001	Nov. 49	5.108.001	Mai 51
2.236.001	Fév. 45	3.445.001	Mai 47	5.149.001	Août 51
2.267.001	Mai 45	3.449.001	Fév. 51	5.153.001	Mai 49
2.283.001	Mai 51	3.463.001	Août 49	5.168.001	Fév. 51
2.313.001	Nov. 51	3.492.001	Nov. 46	5.207.001	Mai 46
2.330.001	Août 51	3.494.001	Nov. 51	5.216.001	Août 49
2.380.001	Mai 50	3.545.001	Mai 49	5.218.001	Août 50
2.385.001	Nov. 48	3.525.001	Août 47	5.227.001	Août 48
2.389.001	Nov. 42	3.527.001	Fév. 43	5.232.001	Août 44
2.398.001	Nov. 44	3.595.001	Nov. 42	5.240.001	Fév. 49
2.403.001	Nov. 48	3.607.001	Mai 46	5.253.001	Nov. 51
2.404.001	Nov. 47	3.629.001	Mai 49	5.280.001	Nov. 50
2.428.001	Mai 51	3.644.001	Mai 51	5.291.001	Fév. 48
2.440.001	Fév. 48	3.659.001	Fév. 49	5.293.001	Nov. 51
2.448.001	Nov. 42	3.663.001	Août 42	5.303.001	Nov. 50
2.459.001	Août 43	3.672.001	Nov. 48	5.317.001	Nov. 49
2.473.001	Mai 50	3.676.001	Août 42	5.322.001	Fév. 50
2.521.001	Août 47	3.679.001	Août 51	5.310.001	Mai 50
2.554.001	Fév. 44	3.688.001	Mai 50	5.314.001	Nov. 45
2.560.001	Août 49	3.689.001	Fév. 43	5.355.001	Mai 50
2.599.001	Nov. 49	3.692.001	Nov. 51	5.378.001	Mai 51
2.624.001	Mai 49	3.698.001	Mai 43	5.379.001	Fév. 46
2.628.001	Nov. 44	3.699.001	Fév. 49	5.380.001	Août 51
2.640.001	Août 45	3.706.001	Mai 51	5.405.001	Nov. 44
2.642.001	Août 47	3.715.001	Mai 43	5.411.001	Mai 51
2.649.001	Mai 42	3.727.001	Mai 48	5.461.001	Août 50
2.687.001	Août 50	3.732.001	Fév. 49	5.495.001	Fév. 48
2.690.001	Août 51	3.742.001	Nov. 46	5534.001	Mai 49
2.700.001	Mai 42	3.761.001	Mai 51	5.563.001	Août 48
2.702.001	Nov. 46	3.764.001	Août 50	5.567.001	Nov. 50
2.721.001	Fév. 45	3.787.001	Mai 42	5.689.001	Nov. 43
2.733.001	Nov. 43	3.789.001	Nov. 48	5.691.001	Mai 49
2.744.001	Nov. 51	3.792.001	Fév. 47	5.707.001	Nov. 50
2.749.001	Août 50	3.817.001	Nov. 48	5.745.001	Août 50
2.750.001	Mai 46	3.848.001	Fév. 46	5.720.001	Fév. 50
2.757.001	Mai 50	3.850.001	Fév. 43	5.727.001	Août 49
2.770.001	Nov. 43	3.864.001	Mai 50	5.749.001	Nov. 46
2.781.001	Fév. 50	3.896.001	Nov. 50	5.766.001	Fév. 51
2.796.001	Août 48	3.904.001	Nov. 51	5.829.001	Fév. 45
2.800.001	Nov. 43	3.958.001	Mai 46	5.878.001	Fév. 44
2.807.001	Nov. 51	3.968.001	Fév. 50	5.880.001	Fév. 46
2.821.001	Nov. 48	3.969.001	Mai 49	5.882.001	Août 48
2.829.001	Mai 47	3.974.001	Mai 47	5.885.001	Mai 51
2.839.001	Mai 48	4.044.001	Mai 46	5.923.001	Mai 47
2.853.001	Nov. 43	4.045.001	Fév. 43	5.924.001	Mai 47
2.878.001	Nov. 46	4.319.001	Nov. 51	5.937.001	Nov. 50
2.890.001	Août 46	4.353.001	Août 45	5.941.001	Fév. 51
2.933.001	Fév. 45			5.981.001	Mai 45

Usant de la faculté inscrite dans le prospectus d'émission, le Crédit national a procédé au remboursement, à partir du 16 juillet 1945, des coupures d'un quart et d'une demi-obligation en circulation à cette date. Les titres ainsi remboursables sont compris dans les séries de 000.001 à 468.000 et de 472.001 à 485.000.

EMPRUNT 3,50 0/0 FEVRIER 1942 (obligations de 2.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial), amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 8.001 à 9.000, 31.001 à 32.000, etc.)

NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages
8.001	Janv. 51	691.001	Juil. 45	1.503.001	Janv. 51
31.001	Oct. 48	692.001	Juil. 46	1.520.001	Oct. 49
40.001	Avril 48	714.001	Juil. 51	1.541.001	Oct. 46
52.001	Avril 48	758.001	Juil. 47	1.598.001	Oct. 51
53.001	Janv. 47	765.001	Janv. 48	1.612.001	Oct. 46
69.001	Juil. 50	766.001	Oct. 48	1.633.001	Oct. 47
83.001	Oct. 44	771.001	Janv. 46	1.636.001	Janv. 50
122.001	Avril 43	783.001	Juil. 44	1.696.001	Oct. 45
139.001	Juil. 43	798.001	Oct. 42	1.707.001	Oct. 49
159.001	Janv. 52	806.001	Juil. 43	1.717.001	Avril 49
200.001	Juil. 44	828.001	Avril 44	1.736.001	Janv. 47
206.001	Janv. 49	835.001	Oct. 42	1.744.001	Avril 47
210.001	Avril 47	850.001	Oct. 47	1.748.001	Oct. 44
219.001	Janv. 45	857.001	Janv. 43	1.780.001	Juil. 46
235.001	Avril 49	888.001	Avril 50	1.782.001	Janv. 49
238.001	Oct. 42	929.001	Oct. 43	1.802.001	Oct. 50
250.001	Oct. 42	930.001	Janv. 51	1.834.001	Juil. 45
255.001	Juil. 44	938.001	Avril 45	1.855.001	Avril 51
262.001	Janv. 49	941.001	Janv. 45	1.892.001	Janv. 50
264.001	Avril 50	945.001	Janv. 52	1.938.001	Juil. 50
286.001	Avril 51	966.001	Avril 47	1.956.001	Janv. 52
299.001	Juil. 51	997.001	Avril 50	1.959.001	Juil. 48
304.001	Oct. 50	1.003.001	Janv. 46	1.968.001	Oct. 51
313.001	Oct. 47	1.007.001	Oct. 45	1.969.001	Juil. 50
319.001	Oct. 42	1.009.001	Juil. 47	2.030.001	Juil. 49
347.001	Avril 49	1.011.001	Juil. 48	2.046.001	Oct. 51
358.001	Juil. 45	1.059.001	Avril 50	2.082.001	Juil. 45
376.001	Avril 47	1.070.001	Janv. 48	2.107.001	Juil. 51
385.001	Janv. 50	1.101.001	Janv. 52	2.159.001	Oct. 50
399.001	Avril 50	1.115.001	Oct. 49	2.178.001	Juil. 49
406.001	Oct. 50	1.131.001	Avril 45	2.190.001	Oct. 48
407.001	Juil. 45	1.132.001	Janv. 47	2.193.001	Juil. 46
414.001	Janv. 45	1.146.001	Janv. 51	2.196.001	Juil. 51
420.001	Oct. 48	1.162.001	Janv. 51	2.200.001	Janv. 49
430.001	Juil. 47	1.167.001	Juil. 47	2.205.001	Janv. 50
433.001	Juil. 44	1.186.001	Juil. 43	2.214.001	Avril 51
435.001	Avril 43	1.206.001	Oct. 51	2.218.001	Avril 45
439.001	Janv. 50	1.216.001	Avril 45	2.256.001	Juil. 50
445.001	Oct. 48	1.226.001	Avril 51	2.261.001	Juil. 46
460.001	Oct. 46	1.228.001	Oct. 49	2.267.001	Juil. 48
467.001	Oct. 49	1.238.001	Oct. 51	2.270.001	Juil. 50
480.001	Janv. 47	1.252.001	Juil. 51	2.285.001	Juil. 49
481.001	Juil. 44	1.275.001	Juil. 50	2.310.001	Oct. 51
485.001	Oct. 47	1.288.001	Avril 51	2.318.001	Oct. 44
502.001	Oct. 50	1.301.001	Juil. 43	2.348.001	Juil. 51.
534.001	Avril 49	1.312.001	Oct. 49	2.353.001	Oct. 50
605.001	Avril 43	1.324.001	Juil. 49	2.361.001	Oct. 50
614.001	Janv. 44	1.404.001	Avril 43	2.415.001	Avril 50
657.001	Juil. 49	1.439.001	Janv. 52	2.452.001	Juil. 49
671.001	Janv. 50	1.457.001	Janv. 52	2.467.001	Janv. 49
673.001	Janv. 51	1.480.001	Avril 49	2.468.001	Oct. 47
		1.486.001	Janv. 49	2.473.001	Oct. 45

EMPRUNT 3,50 0,0 OCTOBRE 1942 (obligations de 2.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 4.001 à 5.000, 29.001 à 30.000, etc.)

NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages
4.001	Sept. 49	150.001	Sept. 50	373.001	Mars 50
29.001	Juin 47	172.001	Juin 44	396.001	Sept. 48
52.001	Juin 48	188.001	Déc. 47	447.001	Déc. 45
66.001	Déc. 51	218.001	Mars 51	458.001	Mars 46
68.001	Sept. 50	222.001	Déc. 46	462.001	Juin 48
106.001	Sept. 43	228.001	Juin 51	463.001	Déc. 50
107.001	Sept. 49	245.001	Déc. 46	461.001	Déc. 44
123.001	Mars 51	247.001	Sept 43	492.001	Sept. 48
125.001	Juin 45	276.001	Déc. 51	501.001	Déc. 50
132.001	Mars 50	286.001	Sept. 44	506.001	Mars 44
133.001	Déc. 45	295.001	Juin 48	559.001	Juin 47
134.001	Mars 49	308.001	Sept. 51	565.001	Déc. 48
141.001	Sept 45	317.001	Déc. 49	595.001	Sept. 50
143.001	Juin 50	327.001	Déc. 44	603.001	Juin 44
147.001	Juin 44	328.001	Juin 51	613.001	Déc. 47
150.001	Juin 44	351.001	Déc. 47	630.001	Sept. 47
				670.001	Sept. 44
				681.001	Juin 50
				705.001	Mars 45
				716.001	Juin 47
				722.001	Déc. 44
				726.001	Juin 50
				728.001	Mars 49
				729.001	Déc. 51
				741.001	Déc. 47
				766.001	Mars 44
				861.001	Juin 51
				903.001	Déc. 46
				913.001	Sept. 50
				949.001	Mars 51
				971.001	Juin 48
				989.001	Mars 51
				991.001	Sept. 51
				1.008.001	Déc. 48
				1.013.001	Juin 45
				1.017.001	Sept. 45
				1.053.001	Déc. 50
				1.075.001	Mars 48
				1.079.001	Déc. 47
				1.086.001	Déc. 50
				1.087.001	Déc. 49
				1.088.001	Sept. 52
				1.091.001	Mars 47
				1.166.001	Mars 48
				1.221.001	Déc. 46
				1.229.001	Juin 48
				1.233.001	Déc. 48
				1.252.001	Sept. 45
				1.259.001	Sept. 49
				1.265.001	Déc. 51
				1.281.001	Mars 50
				1.284.001	Mars 44
				1.313.001	Déc. 48
				1.330.001	Déc. 49
				1.360.001	Déc. 51
				1.381.001	Mars 47
				1.388.001	Mars 49
				1.394.001	Déc. 49
				1.415.001	Déc. 50
				1.418.001	Déc. 49
				1.442.001	Sept. 51
				1.449.001	Juin 46
				1.455.001	Mars 46
				1.489.001	Juin 51
				1.525.001	Mars 45
				1.533.001	Déc. 49
				1.546.001	Sept. 51
				1.566.001	Juin 51
				1.574.001	Mars 48
				1.576.001	Sept. 48
				1.585.001	Juin 46
				1.603.001	Sept. 50
				1.604.001	Sept. 49
				1.640.001	Mars 50
				1.643.001	Mars 49
				1.713.001	Sept. 45
				1.720.001	Mars 50
				1.723.001	Déc. 48
				1.728.001	Juin 50
				1.732.001	Déc. 44
				1.751.001	Mars 50
				1.778.001	Juin 50
				1.782.001	Déc. 47
				1.796.001	Mars 47
				1.807.001	Sept. 51
				1.811.001	Mars 46
				1.817.001	Déc. 46
				1.845.001	Mars 49
				1.848.001	Mars 51
				1.859.001	Mars 49
				1.882.001	Juin 49
				1.888.001	Juin 50
				1.891.001	Sept. 51
				1.920.001	Juin 49
				1.923.001	Sept. 50
				1.940.001	Juin 49
				1.962.001	Juin 47
				2.024.001	Déc. 50
				2.039.001	Sept. 44
				2.046.001	Sept. 51
				2.070.001	Juin 49
				2.085.001	Mars 50
				2.104.001	Déc. 51
				2.125.001	Mars 48
				2.159.001	Juin 51
				2.172.001	Mars 47
				2.178.001	Juin 49
				2.209.001	Sept. 48
				2.212.001	Déc. 48
				2.232.001	Sept. 44
				2.261.001	Juin 47
				2.279.001	Sept. 46
				2.340.001	Juin 50
				2.368.001	Juin 48
				2.372.001	Déc. 46
				2.501.001	Mars 48
				2.510.001	Déc. 51
				2.512.001	Déc. 49
				2.524.001	Mars 46
				2.530.001	Sept. 49
				2.533.001	Juin 46
				2.543.001	Déc. 48
				2.562.001	Juin 51
				2.592.001	Juin 49
				2.594.001	Sept. 50
				2.595.001	Sept. 48
				2.618.001	Sept. 49
				2.662.001	Mars 47
				2.711.001	Sept. 47
				2.769.001	Mars 47
				2.824.001	Mars 49
				2.827.001	Mars 51
				2.836.001	Déc. 50
				2.853.001	Sept. 43
				2.910.001	Juin 49
				2.924.001	Déc. 50
				2.946.001	Mars 51.

EMPRUNT 3,50 0,0 1943 (obligations de 10.000 F).

Séries de 100 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 000.501 à 000.500, 001.101 à 001.200, 002.501 à 002.600, etc.)

NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages
401	Août 49	50.901	Août 49	119.301	Août 46
1.101	Août 44	53.301	Fév. 50	123.101	Fév. 47
2.501	Fév. 48	55.801	Août 45	127.101	Août 49
6.401	Fév. 46	58.001	Fév. 50	127.401	Août 50
7.601	Fév. 47	61.501	Fév. 49	133.201	Fév. 48
8.201	Août 48	62.901	Août 49	134.401	Fév. 50
11.301	Fév. 47	64.301	Fév. 51	138.301	Fév. 47
11.801	Août 46	66.801	Août 50	138.101	Août 45
12.501	Fév. 45	67.501	Août 44	140.701	Fév. 49
13.701	Août 51	69.701	Août 48	144.001	Août 50
15.201	Fév. 50	70.801	Fév. 50	146.801	Fév. 50
16.401	Août 46	72.101	Août 51	158.001	Fév. 51
16.901	Août 47	76.001	Fév. 50	160.501	Fév. 49
17.901	Fév. 49	79.701	Fév. 47	160.601	Août 49
20.301	Août 49	80.501	Août 48	164.601	Fév. 48
20.701	Août 47	81.001	Août 47	166.201	Août 48
21.901	Août 51	81.301	Fév. 51	168.501	Fév. 46
23.201	Août 45	83.101	Août 46	169.101	Août 45
25.101	Août 51	87.901	Fév. 50	170.901	Fév. 51
25.201	Fév. 47	89.701	Fév. 51	178.401	Août 48
26.301	Fév. 51	93.701	Août 48	179.801	Fév. 49
27.801	Fév. 49	94.201	Août 49	181.601	Août 50
28.201	Août 50	95.201	Fév. 51	183.601	Fév. 51
30.601	Fév. 47	95.501	Août 50	184.501	Fév. 48
31.601	Août 45	96.801	Fév. 50	190.501	Août 47
31.701	Fév. 49	99.401	Fév. 50	194.901	Fév. 51
33.101	Août 47	99.601	Août 51	196.101	Août 50
35.301	Août 48	103.701	Août 51	198.501	Août 50
35.501	Août 45	106.101	Août 50	202.101	Août 50
40.701	Août 51	107.201	Fév. 50	211.801	Août 51
40.801	Fév. 46	109.701	Août 51	216.801	Août 48
42.001	Août 47	116.501	Août 51	221.201	Août 51
43.501	Fév. 47	117.701	Août 49	221.501	Fév. 50
50.001	Fév. 50	119.001	Août 50		

NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.
236.201	Fév. 50	368.001	Août 51	492.001	Août 49
227.601	Août 48	368.301	Août 48	493.201	Fév. 51
229.701	Août 51	371.101	Août 45	493.901	Fév. 51
236.401	Août 51	371.201	Août 51	495.901	Fév. 49
238.101	Fév. 50	372.201	Août 47	498.001	Fév. 49
239.401	Fév. 46	374.601	Fév. 49	498.301	Fév. 50
254.701	Août 49	378.901	Août 49	500.201	Fév. 47
255.401	Août 47	379.801	Fév. 51	500.701	Fév. 46
261.601	Fév. 48	388.201	Août 49	501.101	Août 51
263.201	Août 50	388.801	Août 49	501.701	Août 49
264.401	Août 51	390.701	Août 50	502.701	Août 50
264.501	Fév. 51	390.801	Fév. 49	504.501	Août 51
264.801	Août 48	391.701	Fév. 49	509.501	Août 50
267.001	Août 49	392.501	Août 50	512.601	Fév. 46
268.901	Août 47	394.101	Fév. 50	513.001	Août 50
269.401	Fév. 51	399.101	Fév. 49	514.001	Août 45
275.701	Août 49	402.201	Fév. 51	515.001	Août 51
277.701	Août 51	406.101	Août 48	517.401	Fév. 50
278.201	Fév. 45	413.301	Août 49	525.201	Août 48
283.901	Fév. 47	416.701	Fév. 51	525.401	Fév. 50
284.401	Fév. 51	418.101	Août 49	525.701	Fév. 51
289.101	Août 50	422.801	Août 49	529.801	Août 50
290.401	Août 51	425.501	Août 50	533.401	Août 50
299.101	Août 51	426.001	Fév. 48	534.701	Août 51
300.401	Fév. 51	426.601	Août 49	535.601	Août 51
301.101	Août 47	429.601	Août 50	538.701	Fév. 45
301.701	Fév. 47	437.701	Août 50	540.401	Fév. 48
301.901	Août 49	441.201	Août 49	540.601	Fév. 51
302.701	Août 46	441.501	Août 51	544.701	Août 49
305.001	Fév. 51	444.501	Août 49	553.101	Fév. 51
307.101	Août 51	445.801	Août 48	565.101	Août 46
308.701	Fév. 51	449.101	Août 48	575.201	Fév. 50
315.601	Fév. 50	449.601	Fév. 46	576.601	Août 50
322.001	Août 48	450.901	Fév. 45	579.401	Fév. 51
326.901	Fév. 47	451.901	Fév. 50	581.801	Août 51
330.001	Fév. 49	456.001	Fév. 49	583.101	Août 49
336.801	Fév. 50	459.901	Août 51	583.701	Août 45
342.501	Août 48	468.801	Août 47	583.801	Août 50
342.901	Août 50	470.901	Fév. 48	590.201	Fév. 49
343.401	Fév. 49	475.201	Août 49	590.901	Fév. 50
344.901	Août 45	475.601	Août 51	591.301	Fév. 50
349.101	Fév. 51	478.201	Août 51	596.101	Fév. 51
363.501	Fév. 50	482.801	Août 50	597.401	Août 49
364.601	Fév. 51	488.101	Fév. 51	599.101	Août 48

EMPRUNT 3 0/0 1945 (obligations de 10.000 F).

Séries de 500 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 18.001 à 18.500, 39.001 à 39.500, 58.501 à 59.000, etc.)

NUMEROS	DATES des tirages.	NUMEROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.
18.001	Juin 46	234.001	Juin 51	515.501	Juin 51
39.001	Déc. 46	249.501	Juin 49	522.001	Juin 48
58.501	Déc. 51	258.501	Juin 50	522.501	Déc. 49
75.501	Déc. 51	309.001	Juin 51	523.001	Déc. 48
78.501	Juin 46	323.001	Juin 48	524.001	Déc. 51
89.001	Juin 47	325.001	Juin 49	533.501	Déc. 47
92.501	Déc. 50	331.001	Juin 49	534.001	Juin 51
99.501	Juin 50	332.501	Juin 46	558.001	Juin 48
107.501	Juin 48	339.501	Déc. 51	568.001	Juin 46
115.501	Déc. 51	341.001	Déc. 48	577.001	Juin 51
117.501	Déc. 47	357.501	Juin 49	586.501	Juin 46
125.001	Juin 50	367.501	Déc. 49	611.001	Juin 51
131.001	Déc. 47	370.501	Juin 46	619.001	Juin 50
139.001	Juin 51	389.501	Déc. 48	621.501	Déc. 49
142.001	Déc. 51	397.501	Déc. 46	630.001	Déc. 49
144.501	Juin 51	401.001	Déc. 46	648.501	Déc. 51
149.001	Déc. 51	408.501	Juin 48	679.501	Déc. 47
152.501	Déc. 50	415.501	Juin 46	689.001	Déc. 51
153.501	Juin 46	426.501	Déc. 51	699.001	Déc. 48
161.001	Juin 49	430.501	Juin 46	748.001	Déc. 50
162.501	Déc. 48	449.501	Déc. 49	763.501	Juin 46
189.001	Déc. 51	457.001	Déc. 50	768.001	Juin 51
206.001	Déc. 51	459.001	Juin 46	770.501	Déc. 46
214.001	Déc. 46	463.501	Déc. 50	793.001	Déc. 49
215.501	Déc. 49	470.001	Déc. 48	812.501	Déc. 51
219.001	Déc. 51	493.001	Déc. 49	826.001	Juin 51
231.501	Juin 46	501.501	Juin 50	834.001	Juin 46

NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.
842.501	Juin 50	1.208.501	Juin 49	1.584.001	Déc. 50
855.001	Déc. 48	1.213.501	Déc. 46	1.592.001	Juin 47
856.501	Juin 51	1.238.001	Juin 50	1.595.001	Déc. 46
873.001	Juin 50	1.240.001	Juin 49	1.628.001	Déc. 46
884.501	Juin 50	1.249.501	Juin 48	1.633.501	Juin 50
900.501	Déc. 48	1.257.001	Juin 49	1.648.001	Déc. 49
901.501	Déc. 50	1.258.001	Déc. 51	1.661.001	Juin 50
902.001	Déc. 51	1.278.001	Déc. 49	1.667.501	Juin 49
905.501	Juin 46	1.302.501	Juin 49	1.673.501	Déc. 50
915.501	Juin 47	1.312.001	Déc. 47	1.681.001	Déc. 47
924.501	Déc. 48	1.333.501	Déc. 48	1.685.001	Déc. 47
929.001	Déc. 49	1.338.501	Déc. 48	1.690.001	Juin 48
933.501	Juin 51	1.348.501	Déc. 47	1.699.501	Déc. 51
942.001	Déc. 50	1.350.501	Juin 51	1.708.001	Juin 48
975.501	Juin 47	1.359.501	Déc. 49	1.718.501	Juin 47
988.001	Déc. 49	1.378.501	Déc. 48	1.724.001	Déc. 50
988.501	Déc. 49	1.385.001	Déc. 49	1.728.001	Déc. 48
998.501	Juin 46	1.385.501	Juin 49	1.729.501	Juin 47
1.001.501	Juin 50	1.391.001	Juin 48	1.746.501	Juin 48
1.010.501	Déc. 49	1.400.001	Déc. 48	1.753.501	Déc. 51
1.012.501	Juin 51	1.404.001	Déc. 50	1.761.001	Déc. 50
1.023.001	Déc. 50	1.415.501	Juin 51	1.763.001	Juin 49
1.027.001	Déc. 46	1.416.001	Juin 51	1.767.001	Déc. 47
1.038.001	Déc. 46	1.422.001	Déc. 49	1.768.001	Déc. 51
1.050.001	Déc. 49	1.437.001	Juin 50	1.780.001	Juin 49
1.056.501	Juin 48	1.442.001	Déc. 51	1.804.501	Déc. 49
1.058.501	Déc. 47	1.463.501	Juin 50	1.812.001	Juin 49
1.095.501	Juin 50	1.472.001	Déc. 47	1.816.501	Déc. 48
1.099.501	Juin 51	1.477.001	Juin 50	1.847.501	Juin 46
1.100.001	Juin 51	1.477.501	Déc. 51	1.857.501	Déc. 50
1.105.501	Juin 46	1.478.501	Déc. 50	1.863.001	Juin 46
1.107.501	Juin 50	1.483.001	Juin 49	1.878.001	Juin 48
1.109.001	Juin 47	1.488.501	Déc. 50	1.878.501	Juin 48
1.112.001	Juin 49	1.504.001	Juin 48	1.879.001	Juin 50
1.114.501	Juin 50	1.545.001	Juin 51	1.901.001	Déc. 47
1.162.501	Déc. 50	1.548.001	Juin 49	1.905.001	Juin 49
1.164.501	Déc. 48	1.528.501	Juin 51	1.930.501	Déc. 48
1.168.501	Déc. 46	1.532.501	Déc. 47	1.952.001	Juin 51
1.189.001	Déc. 49	1.544.001	Déc. 47	1.953.001	Déc. 50
1.192.001	Déc. 50	1.550.001	Juin 49	1.964.001	Juin 50

EMPRUNT 3 0/0 JUILLET 1946 (obligations de 10.000 F).

Séries de 500 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués (ces séries sont également remboursables dans chaque tranche de 1 million de titres émis). (Lire: 008.501 à 009.000, 022.001 à 022.500, etc.)

NUMEROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages.
008.501	Juin 49	325.001	Juin 48	646.501	Juin 51
022.001	Juin 49	367.001	Juin 48	649.001	Juin 49
029.001	Juin 50	377.001	Juin 50	663.001	Juin 51
031.501	Juin 48	377.501	Juin 47	668.001	Juin 51
046.501	Juin 51	388.001	Juin 51	676.501	Juin 47
049.001	Juin 48	397.001	Juin 49	683.001	Juin 47
062.001	Juin 48	400.001	Juin 50	696.501	Juin 47
063.501	Juin 51	408.001	Juin 47	709.501	Juin 49
088.501	Juin 50	414.501	Juin 48	741.001	Juin 49
111.001	Juin 50	423.001	Juin 47	745.001	Juin 47
120.501	Juin 48	432.501	Juin 47	788.001	Juin 47
127.001	Juin 49	445.501	Juin 47	791.501	Juin 47
127.501	Juin 50	460.001	Juin 51	808.501	Juin 49
149.001	Juin 48	479.001	Juin 49	836.501	Juin 50
168.501	Juin 49	486.501	Juin 48	838.501	Juin 49
172.501	Juin 49	489.001	Juin 50	844.001	Juin 47
181.501	Juin 49	490.001	Juin 47	846.001	Juin 51
190.001	Juin 49	493.501	Juin 51	850.501	Juin 51
194.001	Juin 49	506.501	Juin 47	862.501	Juin 50
201.001	Juin 49	518.001	Juin 48	869.001	Juin 50
218.501	Juin 50	522.001	Juin 49	875.501	Juin 50
225.501	Juin 51	566.501	Juin 48	881.001	Juin 50
234.501	Juin 47	580.501	Juin 51	886.001	Juin 50
239.001	Juin 51	591.501	Juin 50	887.501	Juin 50
248.001	Juin 48	594.001	Juin 48	894.001	Juin 51
271.001	Juin 48	602.001	Juin 48	919.501	Juin 51
296.001	Juin 48	617.501	Juin 47	958.501	Juin 50
297.501	Juin 51	627.501	Juin 50	973.501	Juin 49
302.001	Juin 51	636.001	Juin 51	980.001	Juin 50
317.001	Juin 51	644.501	Juin 47	990.501	Juin 48
324.001	Juin 49	646.001	Juin 51	994.001	Juin 47

EMPRUNT 6 0/0 MARS 1950 (obligations de 10.000 F).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement. (Lire: 18.001 à 19.000, 20.001 à 21.000, etc.)

NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages.
18.001	Janv. 52	1.069.001	Janv. 51	1.911.001	Janv. 51
20.001	Janv. 52	1.072.001	Janv. 52	1.985.001	Janv. 51
55.001	Janv. 52	1.176.001	Janv. 52	2.072.001	Janv. 52
159.001	Janv. 52	1.231.001	Janv. 52	2.080.001	Janv. 52
219.001	Janv. 52	1.273.001	Janv. 51	2.128.001	Janv. 52
513.001	Janv. 52	1.275.001	Janv. 52	2.225.001	Janv. 51
532.001	Janv. 52	1.297.001	Janv. 52	2.236.001	Janv. 51
579.001	Janv. 52	1.328.001	Janv. 52	2.239.001	Janv. 51
716.001	Janv. 52	1.391.001	Janv. 51	2.210.001	Janv. 51
749.001	Janv. 52	1.513.001	Janv. 52	2.265.001	Janv. 51
758.001	Janv. 52	1.577.001	Janv. 51	2.269.001	Janv. 51
802.001	Janv. 52	1.588.001	Janv. 51	2.372.001	Janv. 51
905.001	Janv. 52	1.631.001	Janv. 52	2.416.001	Janv. 52
937.001	Janv. 52	1.661.001	Janv. 52	2.425.001	Janv. 52
1.023.001	Janv. 52	1.767.001	Janv. 51	2.430.001	Janv. 52
1.026.001	Janv. 52	1.789.001	Janv. 52	2.442.001	Janv. 51
1.042.001	Janv. 52	1.860.001	Janv. 51	2.473.001	Janv. 51

AVIS DIVERS

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000.000 DE FRANCS

3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

R. C.: Seine 29122.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la compagnie sont informés qu'il sera procédé, en séance publique, au siège social, le vendredi 29 février 1952, à treize heures trente, au tirage au sort de 2.832 obligations 4 1/2 0/0, représentant le solde des 5.390 obligations à amortir le 15 avril 1952, conformément au tableau d'amortissement. Les obligations de complément ont été rachetées en Bourse, la société ayant usé de la faculté qu'elle s'était réservée à cet effet lors de l'émission.

Le remboursement des obligations appelées par le sort aura lieu à partir du 15 avril 1952, coupon n° 45 (15 octobre 1952) attaché à 1.001 F net, compte tenu de la fraction de 0,50 F, non payée sur le dernier coupon échu, arrondie au franc supérieur par application des dispositions de l'article 7 du décret du 4 mai 1949, au Crédit lyonnais, à la Société générale, à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Banque transatlantique.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Isaac (Léonce), demeurant 9, rue de l'Abbé-Rousselet, Paris (7e), né le 6 mars 1901 à Toulouse (Haute-Garonne), dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delherm.

M. Chraëber (Sylvain), demeurant 3, boulevard Julien-Potin, à Neuilly-sur-Seine, né le 12 juillet 1902 à Paris (4e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chabert.

M. Osipow (Simon), né le 15 avril 1913 à Kowel (Russie), demeurant à Paris (15e), 11, place Adolphe-Chérioux, agissant tant pour son compte personnel que pour ses enfants mineurs: Serge, né le 27 octobre 1947 à Paris, et Elisabeth, née le 23 août 1949 à Blois, demande à changer son nom en celui de Osville.

M. Bernard Casas, dit Cazes, étudiant en médecine, né à Paris le 29 juillet 1929, demeurant à Paris, 91, rue La Fayette, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cazes.

Mme Boutouyrie (Marcie), divorcée d'Imbleval, née le 23 octobre 1893 à Paris, demeurant 45 *ter*, rue des Acacias, Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vinal (Marcie), sous lequel elle est connue.

M. Feldblum (Jean-Pierre), né le 13 mai 1929 à Paris (20e), demeurant 2, place Joffre, présente une requête au garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Forest, ou subsidiairement celui de Fauresi.

M. Jacques Schneeberg, né à Paris le 26 octobre 1932, domicilié à Paris, 43, rue de la Victoire, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique Schneeberg celui de Hebert.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Joseph,** Saint-Cyr-le-Gravelais. But: assurer la rémunération revalorisée des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Cyr-le-Gravelais.

13 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association amicale des marcheurs havrais.** But: pratiquer le sport de la marche et des compétitions. Siège social: 323, boulevard de Graville, le Havre.

13 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des anciens élèves d'Amfreville-sous-les-Monts.** But: diffusion de la pensée laïque et défense des institutions laïques. Siège social: école communale, Amfreville-sous-les-Monts.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Chapelle-Graillouse.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école de filles, la Chapelle-Graillouse.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Société scolaire des écoles publiques de Cezac.** But: favoriser le développement physique de la jeunesse ainsi que sa formation intellectuelle et morale. Siège social: école des garçons, Cezac.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cajarc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Cajarc.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cajarc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Cajarc.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des parents d'élèves de l'école publique de Varennes-sous-Dun.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, Varennes-sous-Dun.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des parents d'élèves du collège libre de Juilly.** But: soutien du collège et des maîtres. Siège social: collège libre, Juilly.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Amicale des anciens cols bleus de Granville.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins, dans le souvenir des joies, des efforts, des dangers et aussi des sacrifices vécus en commun au service de la France; conseiller les anciens marins, créer entre eux des services d'entr'aide et au besoin représenter leurs intérêts. Siège social: 41, rue Lecampion, Granville.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Amicale des anciens marins de Caudry et environs.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins dans le souvenir des joies, des efforts, des dangers et aussi des sacrifices vécus en commun au service de la France. Siège social: café Léger, 2, rue Gambetta, Caudry.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Barbouillés,** groupe théâtral du collège Jean-Baptiste-Say. But: activité théâtrale. Siège social: 11 *bis*, rue d'Auteuil, Paris.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe sportif Arago.** But: pratique des sports. Siège social: 30, boulevard Arago, Paris.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Club des cinéastes amateurs de la région de Villeneuve-Saint-Georges.** But: encourager le goût et l'art cinématographiques dans l'amateurisme. Siège social: 34, avenue Carnot, Villeneuve-Saint-Georges.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Coopérative scolaire de l'école de garçons,** 120, avenue du Président-Wilson, Saint-Denis. But: rendre l'école plus attrayante. Siège social: 120, avenue du Président-Wilson, Saint-Denis.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.